

**Les Entreprises Cara Limitée**

États financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables agréés**  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay Bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada

Téléphone 416-777-8500  
Télécopieur 416-777-8818  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Entreprises Cara Limitée,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Entreprises Cara Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 27 décembre 2015 et au 30 décembre 2014, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres totaux et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 27 décembre 2015 et le 30 décembre 2014, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Entreprises Cara Limitée au 27 décembre 2015 et au 30 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos le 27 décembre 2015 et le 30 décembre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Le 3 mars 2016  
Toronto, Canada

**Les Entreprises Cara Limitée**  
 États consolidés du résultat net  
 Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<b>27 décembre 2015</b>	<b>30 décembre 2014</b>
Chiffre d'affaires (note 6)	247 478 \$	205 073 \$
Produits tirés des franchises (note 7)	73 262	71 754
Produits tirés du développement	5 594	4 979
<b>Total des produits bruts provenant des activités poursuivies</b>	<b>326 334 \$</b>	<b>281 806 \$</b>
Coût des stocks vendus	(70 495)	(59 379)
Frais de vente et charges générales et administratives (note 8)	(169 147)	(162 697)
Charges liées au développement	(5 560)	(4 451)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises (note 15,16 et 17)	1 104	(4 922)
Charges de restructuration (note 10)	(368)	(6 573)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>81 868</b>	<b>43 784</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 11)	(12 267)	(33 404)
Perte sur les instruments dérivés	(1 623)	(516)
Radiation de frais de financement différés	(1 800)	-
<b>Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôt sur le résultat</b>	<b>66 178</b>	<b>9 864</b>
<b>Impôt sur le résultat (note 12)</b>		
Exigible	(1 550)	(4 401)
Différé	35 080	(110)
<b>Bénéfice net découlant des activités poursuivies</b>	<b>99 708</b>	<b>5 353</b>
Activités abandonnées - après impôt sur le résultat	(10)	85
<b>Bénéfice net</b>	<b>99 698 \$</b>	<b>5 438 \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable</b>		
aux actionnaires de la société	99 395 \$	5 600 \$
à la participation ne donnant pas le contrôle	303	(162)
	<b>99 698 \$</b>	<b>5 438 \$</b>
<b>Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société</b> (note 26) (en dollars)		
Bénéfice de base par action	2,46 \$	0,31 \$
Bénéfice dilué par action	2,10 \$	0,20 \$
Bénéfice de base par action découlant des activités poursuivies	2,46 \$	0,31 \$
Bénéfice dilué par action découlant des activités poursuivies	2,10 \$	0,19 \$

**Les Entreprises Cara Limitée**  
États consolidés du résultat global  
Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

---

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>27 décembre 2015</u>	<u>30 décembre 2014</u>
<b>Bénéfice net</b>	<u>99 698 \$</u>	<u>5 438 \$</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes à prestations définies, après impôt sur le résultat (note 23)	<u>415</u>	<u>(2 000)</u>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<u>415</u>	<u>(2 000)</u>
<b>Résultat global total</b>	<u>100 113 \$</u>	<u>3 438 \$</u>

**Les Entreprises Cara Limitée**  
 États consolidés des capitaux propres totaux  
 Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>							
	<b>Nombre d'actions (en milliers) (note 25)</b>	<b>Capital social (note 25)</b>	<b>Certificats de bons de souscription</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Capitaux propres totaux</b>
<b>Solde au 30 décembre 2014</b>	<b>50 468</b>	<b>29 285 \$</b>	<b>18 490 \$</b>	<b>7 204 \$</b>	<b>(308 040) \$</b>	<b>15 020 \$</b>	<b>(238 041) \$</b>
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	–	99 395	303	99 698
Autres éléments du résultat global					415	–	415
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle (note 5)	–	–	–	–	–	(15 323)	(15 323)
Contrepartie versée en excédent de la participation ne donnant pas le contrôle découlant de rachats (note 5)	–	–	–	–	(6 130)	–	(6 130)
Regroupement d'actions (note 25)	(32 379)	–	–	–	–	–	–
Émission d'actions ordinaires (note 25)	31 060	408 296	(18 490)	–	–	–	389 806
Dividendes	–	–	–	–	(12 556)	–	(12 556)
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 25)	14	420	–	–	–	–	420
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	–	–	–	6 418	–	–	6 418
	<b>(1 305)</b>	<b>408 716</b>	<b>(18 490)</b>	<b>6 418</b>	<b>81 124</b>	<b>(15 020)</b>	<b>462 748</b>
<b>Solde au 27 décembre 2015</b>	<b>49 163</b>	<b>438 001 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>13 622 \$</b>	<b>(226 916) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>224 707 \$</b>

<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>							
	<b>Nombre d'actions (en milliers)</b>	<b>Capital social</b>	<b>Certificats de bons de souscription</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Capitaux propres totaux</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>50 468</b>	<b>29 285 \$</b>	<b>17 913 \$</b>	<b>852 \$</b>	<b>(300 640) \$</b>	<b>245 \$</b>	<b>(252 345) \$</b>
Bénéfice net (perte nette) et résultat global	–	–	–	–	5 600	(162)	5 438
Autres éléments du résultat global					(2 000)	–	(2 000)
Dividendes	–	–	–	–	(11 000)	–	(11 000)
Émission de certificats de bons de souscription	–	–	577	–	–	–	577
Investissement provenant de la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	50	50
Distribution à la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(44)	(44)
Participation ne donnant pas le contrôle acquise	–	–	–	–	–	14 931	14 931
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	6 352	–	–	6 352
	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>577</b>	<b>6 352</b>	<b>(7 400)</b>	<b>14 775</b>	<b>14 304</b>
<b>Solde au 30 décembre 2014</b>	<b>50 468</b>	<b>29 285 \$</b>	<b>18 490 \$</b>	<b>7 204 \$</b>	<b>(308 040) \$</b>	<b>15 020 \$</b>	<b>(238 041) \$</b>

**Les Entreprises Cara Limitée**  
 Bilans consolidés  
 Aux 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	19 409 \$	3 808 \$
Débiteurs (note 30)	49 037	33 108
Stocks (note 13)	11 053	4 223
Charges payées d'avance et autres actifs	2 450	2 556
<b>Total des actifs courants</b>	<b>81 949</b>	43 695
Créances à long terme (note 14)	35 198	50 173
Immobilisations corporelles (note 15)	94 513	86 597
Marques et autres actifs (note 16)	201 301	163 650
Goodwill (note 17)	49 540	43 051
Actif d'impôt différé (note 12)	41 300	2 051
<b>Total des actifs</b>	<b>503 801 \$</b>	389 217 \$
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	74 180 \$	81 352 \$
Provisions (note 18)	5 004	6 904
Passif lié aux cartes-cadeaux	51 946	49 461
Impôt sur le résultat à payer (note 12)	69	3 991
Partie courante de la dette à long terme (note 19)	2 156	17 702
Activités abandonnées	144	184
<b>Total des passifs courants</b>	<b>133 499</b>	159 594
Dette à long terme (note 19)	83 152	260 661
Actions privilégiées (note 20)	-	135 545
Provisions (note 18)	7 002	7 630
Autres passifs à long terme (note 22)	51 044	62 448
Passif d'impôt différé	4 397	1 380
<b>Total des passifs</b>	<b>279 094</b>	627 258
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 25)	438 001	29 285
Certificats de bons de souscription (note 21)	-	18 490
Surplus d'apport	13 622	7 204
Déficit	(226 916)	(308 040)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>224 707</b>	(253 061)
Participation ne donnant pas le contrôle	-	15 020
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>224 707</b>	(238 041)
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>503 801 \$</b>	389 217 \$
<b>Engagements, éventualités et garanties</b> (note 29)		
<b>Événement postérieur à la date de clôture</b> (note 33)		

**Les Entreprises Cara Limitée**

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>27 décembre 2015</b>	<b>30 décembre 2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	99 708 \$	5 353 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	24 390	20 590
Profit net sur la sortie d'immobilisations corporelles	(1 342)	(275)
Pertes sur les achats anticipés/annulations de contrats de location de matériel	3 536	4 400
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises (notes 15,16 et 17)	(1 104)	4 922
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 11)	12 267	33 404
Radiation de frais de financement différés (note 19)	1 800	-
Perte sur les instruments dérivés	1 623	516
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	6 418	6 352
Impôt sur le résultat versé	(5 464)	(775)
Variation de la provision pour restructuration	(6 676)	(3 317)
Variation de l'impôt différé (note 12)	(34 796)	-
Variation de la provision pour contrats déficitaires (note 18)	(951)	(792)
Autres éléments hors trésorerie	(4 745)	(3 330)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 28)	<u>(15 194)</u>	<u>21 454</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation poursuivies	79 470	88 502
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation abandonnées	<u>(50)</u>	<u>(139)</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>79 420</u>	<u>88 363</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie prise en charge (note 5)	(46 973)	(28 656)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle (note 5)	(14 416)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 15)	(21 319)	(17 673)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles (note 15)	260	348
Produit du rachat anticipé de contrats de location de matériel	2 586	2 765
Entrée d'autres actifs (note 16)	(147)	(109)
Variation des créances à long terme	<u>3 120</u>	<u>5 020</u>
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>(76 889)</u>	<u>(38 305)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variation de la dette bancaire	-	(6 926)
Établissement d'une facilité de crédit à long terme (note 19)	437 811	108 000
Remboursements sur la facilité de crédit à long terme (note 19)	(603 811)	(127 000)
Remboursements sur une autre dette à long terme (note 19)	-	(86)
Émission d'actions ordinaires à droit de vote subalterne, déduction faite des coûts de transaction (note 25)	216 565	-
Variation des contrats de location-financement (note 19)	(2 027)	(1 928)
Intérêts versés	(10 513)	(19 853)
Dividendes versés sur les actions ordinaires (note 25)	(14 044)	-
Dividendes versés sur les actions ordinaires à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple (note 25)	(9 092)	-
Autres (note 19)	<u>(1 819)</u>	<u>(33)</u>
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	<u>13 070</u>	<u>(47 826)</u>
<b>Variation de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>15 601</b>	<b>2 232</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3 808</b>	<b>1 576</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>19 409 \$</b>	<b>3 808 \$</b>



## **Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

---

### **1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière**

Les Entreprises Cara Limitée est une société canadienne constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui exerce ses activités en tant qu'exploitant canadien de restaurants à services complets et de franchiseur.

La société a procédé à un premier appel public à l'épargne (le « placement ») le 10 avril 2015. Ses actions à droit de vote subalterne sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « CAO ». Dans le cadre du placement, la société a émis des actions à droit de vote multiple à Fairfax Financial Holdings Limited et aux membres de son groupe (« Fairfax ») ainsi qu'à la famille Phelan par l'intermédiaire de Cara Holdings Limited (« Cara Holdings ») et, avec Fairfax, les « actionnaires principaux ». Les actionnaires principaux détiennent 70,0 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 98,3 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions.

L'adresse du siège social de la société est le 199 Four Valley Drive, Vaughan, Canada, L4K OB8. Les Entreprises Cara Limitée et ses filiales sous contrôle sont désignées collectivement dans les présents états financiers consolidés résumés en tant que « Cara » ou la « société ».

### **2. Mode de présentation**

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et selon des méthodes comptables qui y sont décrites.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration (le « conseil ») le 3 mars 2016.

#### **Base d'établissement**

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, de passifs associés à certains types de rémunération fondée sur des actions et d'actifs au titre des régimes à prestations définies, lesquels sont présentés à la juste valeur.

#### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens sont arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

#### **Exercice**

L'exercice de la société a pris fin le dernier dimanche de décembre pour ce qui est de l'exercice considéré. Ainsi, l'exercice de la société comporte généralement 52 semaines, mais compte une 53<sup>e</sup> semaine tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 27 décembre 2015 et le 30 décembre 2014 comptaient chacun 52 semaines.

## **2. Mode de présentation (suite)**

### **Estimations et jugements comptables critiques**

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur la valeur comptable et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Ces jugements et estimations sont fondés sur l'expérience historique de la direction, sur la connaissance de la conjoncture et des événements courants et sur d'autres facteurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans le contexte des présents états financiers, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses.

La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les paragraphes qui suivent indiquent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement et la prise en compte d'estimations.

#### *Débiteurs et créances à long terme liées à des franchisés*

Chaque date de clôture, la direction examine les débiteurs et les créances à long terme liées à des franchisés et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

S'il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation, la direction détermine la valeur nette de réalisation de ses débiteurs et de ses créances à long terme liées à des franchisés en examinant et en mettant à jour les flux de trésorerie futurs prévus et en actualisant ses flux de trésorerie selon leur taux d'actualisation initiale. Le mode de détermination de la valeur nette de réalisation exige de la direction qu'elle fasse des estimations portant sur les flux de trésorerie futurs prévus.

#### *Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire. La direction exerce son jugement pour déterminer la durée d'utilité estimée des actifs et leur valeur résiduelle. Toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, le bénéfice net et le résultat global des périodes à venir.

## **2. Mode de présentation (suite)**

### *Dépréciation d'actifs non financiers*

La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit également exercer un jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT. La société détermine la valeur recouvrable des immobilisations corporelles comme étant la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant le chiffre d'affaires futur, le bénéfice, les dépenses d'investissement et les taux d'actualisation prévus des marques de commerce, et elle détermine la valeur recouvrable du goodwill selon la valeur d'utilité. Les prévisions au titre du chiffre d'affaires et du résultat cadrent avec les plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

### *Contrats de location*

Afin de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrat de location simple, la direction doit poser certaines hypothèses visant à estimer la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location et la durée d'utilité estimée des actifs connexes. Ces hypothèses visent la répartition de la valeur entre les terrains et les bâtiments et les taux d'actualisation.

### *Impôt sur le résultat et autres impôts*

Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, à la possibilité d'utiliser les actifs d'impôt différé et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

### *Avantages futurs du personnel*

La comptabilisation du coût des régimes de retraite à prestations définies se fonde sur diverses hypothèses, notamment l'estimation des taux de croissance de la rémunération et de l'âge au moment du départ à la retraite des participants aux régimes. Le taux d'actualisation servant à évaluer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur des données actuarielles et sur la conjoncture actuelle du marché.

## **Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

---

### **2. Mode de présentation (suite)**

#### *Cartes-cadeaux*

La direction est tenue de formuler certaines hypothèses liées à l'utilisation possible de cartes-cadeaux d'après la tendance historique en matière d'utilisation. L'application de ces hypothèses a donné lieu à une réduction des coûts de gestion du programme de cartes-cadeaux lorsqu'il peut être établi qu'il est peu probable que la carte-cadeau soit utilisée en s'appuyant sur plusieurs faits, notamment les habitudes passées d'utilisation et une modification du programme de cartes-cadeaux.

#### *Provisions*

La direction examine les provisions chaque date de clôture en exerçant un jugement afin de déterminer la probabilité qu'une sortie d'avantages économiques découle de l'obligation légale ou implicite ainsi que le montant estimé de l'obligation connexe. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

#### *Rémunération fondée sur des actions*

La comptabilisation de la rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres exige de la direction qu'elle fasse des estimations relatives à la juste valeur des options sur actions au moment de l'attribution, en se fondant sur la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution, ainsi que des estimations relatives à la volatilité, aux taux d'intérêt sans risque et aux renoncations des options dont les droits sont acquis et non acquis.

### **Informations comparatives**

Certaines informations de la société liées aux périodes précédentes ont été reclassées pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

### **3. Principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

#### **Méthode de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de son engagement dans l'entité et si elle a la capacité de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### *Participation ne donnant pas le contrôle*

La participation ne donnant pas le contrôle représente les participations dans des filiales détenues par des tiers. La quote-part des actifs nets des filiales attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations de la participation de la société mère dans les filiales qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les titres de capitaux propres. Par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé du fait de telles transactions. Lorsque la société cesse d'exercer le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat net. La juste valeur correspond à la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation subséquente de la participation conservée comme une participation dans une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite mais que l'influence notable persiste, seule une quote-part des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat net, selon le cas.

Si la société faisait l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante auprès de tiers, la participation ne donnant pas le contrôle inscrite au bilan serait éliminée, et toute différence entre la contrepartie versée et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle serait comptabilisée directement dans les capitaux propres.

#### **Comptabilisation des produits**

Les produits bruts comprennent les produits tirés des activités de restauration de la société. Ces activités visent principalement les ventes d'aliments et de boissons dans les restaurants exploités par la société et les produits tirés des franchises gagnés dans le cadre de contrats de licence conclus entre la société et ses franchisés.

#### *Ventes de la société*

Les ventes de la société représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des restaurants franchisés.

#### *Produits tirés des franchises*

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de l'utilisation de matériel et des loyers d'immeubles. Les redevances de franchise et les frais de conversion, le cas échéant, sont essentiellement encaissés au moment où le contrat de licence est conclu. Ces transactions de franchisage donnent lieu à des accords de prestations multiples et, de ce fait, la société a eu recours à la méthode du montant résiduel pour déterminer la répartition de la contrepartie entre les diverses composantes de l'accord. Ces accords de prestations multiples sont divisés entre les diverses composantes des transactions. La contrepartie est d'abord répartie entre les produits et les services non fournis aux termes de l'accord selon leur juste valeur et le montant résiduel est attribué aux produits et aux services qui ont été fournis au moment de la transaction.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

Les redevances, établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires, sont comptabilisées comme des produits et inscrites lorsqu'elles sont gagnées. La plupart des contrats de location prévoient le paiement de montants fixes, y compris le recouvrement des charges d'exploitation, alors que d'autres dépendent du chiffre d'affaires. Les produits locatifs tirés de tous les contrats de location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des baux connexes. La société a constitué des réserves, fondées sur la valeur nette de réalisation, au titre du recouvrement des redevances de franchise et d'autres créances liées aux franchises.

#### *Produits tirés du développement*

La société conclut des contrats avec certains franchisés pour construire des restaurants au nom des franchisés. La société gère la construction du restaurant et conclut des contrats distincts avec des entreprises de construction et d'autres fournisseurs afin d'aménager le restaurant. Les franchisés remboursent la société pour les coûts engagés dans la construction du restaurant. Ces remboursements sont classés à titre de produits tirés du développement et les coûts connexes sont classés à titre de charges liées au développement dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une opération spécifique dans un contrat de prestation de services est beaucoup plus importante que toute autre, la comptabilisation du produit est différée jusqu'à ce que cette opération ait été exécutée. Pour la société, l'événement ou l'opération la plus importante dans le cadre de ces contrats de construction est lorsque le restaurant concerné ouvre ses portes. Les produits tirés du développement et les charges connexes liées à la construction des restaurants franchisés sont comptabilisés lorsque la société exécute la quasi-totalité des services initiaux exigés dans le cadre du contrat de franchise, ce qui correspond généralement à l'ouverture du restaurant et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les modifications relatives aux produits du contrat sont comptabilisées lorsque leur réalisation est probable et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable.

#### **Charges financières**

Les charges financières sont essentiellement composées de charges d'intérêts sur la dette à long terme et les actions privilégiées incluant la comptabilisation des coûts de transaction sur la durée attendue de l'emprunt sous-jacent selon la méthode du taux d'intérêt effectif au moment de la comptabilisation initiale de la dette. Toutes les charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'elles sont engagées (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), déduction faite des montants incorporés au coût d'une immobilisation corporelle qualifiée.

Les charges financières directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou au développement d'un actif qui nécessite une longue période de préparation (plus de six mois) avant sa mise en service prévue sont incorporées au coût de cet actif. Toutes les autres charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. La société inscrit les charges financières à l'actif au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts en cours de la période.

#### **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être versé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice de la société, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéficiaire ou la perte comptable, ni le bénéficiaire imposable ou la perte fiscale, ainsi que les différences imposables qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable ou, inversement, ils sont augmentés si cette réalisation est probable.

#### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier arrivent à échéance et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations aux termes du contrat arrivent à échéance, sont éteintes ou sont annulées. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et classés en tant qu'actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé, en tant qu'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en tant que prêts et créances, en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente ou en tant qu'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inscrits au bilan de la société et évalués à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction autres que ceux liés aux instruments financiers classés à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis au moyen du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les instruments ont été classés comme suit :

- la trésorerie est désignée à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net;
- les créances et les créances à long terme sont classés dans les prêts et créances;
- les créditeurs et charges à payer, les provisions, la dette à long terme et certains autres passifs ont été classés dans les autres passifs financiers.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Instruments financiers dérivés**

De temps à autre, la société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats de swap de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans le cadre d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture efficace sont officiellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est documentée par la société. Les instruments financiers dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des évaluations de l'efficacité des couvertures sont effectuées au moment où celles-ci sont mises en place de même que tous les trimestres. Lorsqu'il est déterminé qu'un instrument dérivé n'est plus efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, le dérivé demeure détenu, est vendu ou cesse d'être en vigueur et le profit cumulatif ou la perte cumulative antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle l'élément couvert a influé sur le résultat net.

#### **Stocks**

Les stocks d'aliments et de boissons sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Dans le cours normal des activités, la société conclut des contrats visant la vente et la construction d'établissements franchisés. Le coût comprend les montants versés aux fournisseurs dans le cadre de la construction de restaurants. Les stocks liés à la construction en cours sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur, selon le montant le moins élevé.

#### *Actifs détenus en vue de la vente des restaurants exploités par la société*

Les actifs détenus en vue de la vente des restaurants exploités par la société sont comptabilisés à la valeur comptable nette ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, selon le montant le moins élevé. Le montant net des actifs correspond aux restaurants exploités par la société qui devraient être franchisés au cours de l'exercice à venir. Ces actifs sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouvrée essentiellement par suite d'une transaction de vente et de franchisage et que la vente est considérée comme très probable; ils sont inscrits dans les stocks dans les bilans consolidés. Les dépréciations d'actifs et les reprises de pertes de valeur des actifs découlant des variations de la juste valeur ou de la valeur comptable sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

#### **Immobilisations corporelles**

##### *Comptabilisation et évaluation*

Les terrains détenus autrement que dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.



### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur nettes cumulées (voir la méthode de dépréciation des actifs non financiers décrite plus loin). Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, notamment les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, et les charges financières relatives aux actifs qualifiés, diminuées des incitatifs à la location reçus.

Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Le montant des profits ou des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles qui ne sont pas liées à des contrats de location-financement est déterminé par comparaison entre le produit de la sortie et la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

#### *Coûts ultérieurs*

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable, le cas échéant, de la partie remplacée est décomptabilisée et inscrite dans les frais de vente et charges générales et administratives des états consolidés du résultat net. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est constaté dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'il est engagé.

#### *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*

L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, soit le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle.

L'amortissement débute lorsque les actifs sont prêts pour utilisation et il est constaté selon le mode linéaire de façon à ce que le coût de ces actifs soit amorti sur les durées d'utilité estimées, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées varient de 2 à 12 ans pour le matériel. Les immeubles sont amortis sur 20 à 40 ans et les améliorations locatives sont amorties sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du contrat de location, selon la durée la moins longue, y compris le renouvellement prévu des contrats, jusqu'à concurrence de 15 ans. Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location respectif. Les contrats de location-financement visant des terrains sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin, sur une base prospective. La charge d'amortissement est constatée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date de l'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré à la société.

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date de prise de contrôle. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est affecté, à la date d'acquisition, à un groupe d'UGT qui devraient bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises, à un niveau qui ne doit pas être plus élevé qu'un secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti et il fait l'objet d'un test de dépréciation, au niveau des marques, au moins une fois l'an, le 1<sup>er</sup> novembre, de même que chaque fois qu'il existe un indice que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs non financiers décrite plus loin.

#### **Marques et autres actifs**

Les marques et autres actifs, y compris les droits de franchise rachetés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société prend en considération les aspects liés aux lois, à la réglementation, aux contrats, à la concurrence ainsi que d'autres facteurs pour toutes les immobilisations incorporelles et les autres actifs afin d'établir si leur durée d'utilité est déterminée. Les marques sont évaluées au coût moins le cumul des pertes de valeur nettes et elles ne sont pas amorties étant donné que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice qu'elles pourraient avoir subi une perte de valeur. Les droits de franchise rachetés et les autres actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est en moyenne d'environ cinq ans, et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs non financiers décrite plus loin.

#### **Contrats de location**

La société conclut des contrats de location à l'égard d'immeubles et de certains actifs de restauration. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsque les conditions du contrat prévoient le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés à titre de contrats de location simple; les loyers sont comptabilisés selon le mode linéaire et passés en charges dans les états consolidés du résultat net.

#### *Bailleur*

Lorsque la société est le bailleur de contrats de location d'immeubles, les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat connexe.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

La société a conclu des contrats de location avec des franchisés relativement à l'utilisation de certains actifs de restauration. La comptabilisation de ces ententes de location varie en fonction de la durée du contrat et des paiements de location que touche la société. Si la durée du contrat de location est telle que le franchisé utilisera les actifs pour la quasi-totalité de leur durée d'utilité, ou si les paiements de location que touchera la société au cours de la période du contrat de location lui rembourseront la quasi-totalité de la juste valeur des actifs, ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement. Par conséquent, les immobilisations corporelles correspondantes sont considérées comme des sorties dans les états financiers consolidés. Des créances à long terme sont inscrites au bilan consolidé au titre des paiements de location futurs à recevoir, et la valeur actualisée des produits locatifs différés, y compris les incitatifs à la location reçus des propriétaires, est prise en compte dans les autres passifs à long terme. Ces montants sont réduits sur la durée du contrat de location à mesure que les paiements sont touchés. Tout profit ou toute perte découlant de la différence entre la contrepartie affectée à ces transactions et la valeur comptable des actifs est constaté dans les autres charges dans les états consolidés du résultat net. Si les critères pour appliquer ce traitement comptable ne sont pas satisfaits, le contrat de location est traité comme un contrat de location simple et les paiements de location sont comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives, calculés selon le mode linéaire, et constatés par la société dans les états consolidés du résultat net (voir la note 14).

#### *Preneur*

Lorsque la société agit à titre de preneur, le loyer à payer aux termes d'un contrat de location simple est constaté selon le mode linéaire compte tenu de tout congé de paiement ou de toute indexation du loyer sur la durée du contrat de location connexe. Les incitatifs liés aux améliorations locatives offerts par les bailleurs sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur une période cadrant avec les améliorations locatives connexes, soit la durée d'utilité estimée des actifs ou la durée du contrat de location, y compris les renouvellements prévus, jusqu'à concurrence de 15 ans, selon la durée la plus courte.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont constatés à titre d'actifs de la société à leur juste valeur ou, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, dans les deux cas déterminées à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif correspondant est inscrit aux bilans consolidés à titre d'obligation en vertu d'un contrat de location-financement composant la dette à long terme. Les paiements de location sont ventilés entre les charges financières et une réduction des obligations liées au contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières de même que la charge d'amortissement sur l'actif loué sous-jacent sont inscrites dans les états consolidés du résultat net (voir la note 19).

#### *Transactions de cession-bail*

La société a vendu certains terrains et immeubles et a conclu des contrats de cession-bail. Les contrats de location étaient évalués comme des contrats de location-financement ou de location simple selon le cas et étaient comptabilisés en conséquence. Les profits réalisés à la cession de terrains et d'immeubles liés à des transactions de cession-bail étaient négociés à la juste valeur et constituaient des contrats de location simple; par conséquent ils ont été constatés dans les produits d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. Les profits réalisés sur des transactions dans le cadre desquelles le prix de vente est supérieur à la juste valeur des actifs sous-jacents ont été différés et ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif et portés en réduction des frais de location comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. Si la juste valeur de l'actif est inférieure à sa valeur comptable au moment de la transaction de cession-bail, le profit ou la perte est constaté dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés au plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables qui soient largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La société a établi que ses UGT se composent des restaurants individuels. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sous forme de marques, la société affecte les actifs sous forme de marques aux groupes d'UGT, soit les bannières, dont il est considéré qu'elles génèrent des entrées de trésorerie indépendantes. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises et du niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi, lequel ne peut être plus élevé qu'un secteur d'exploitation.

Chaque année à la date du bilan, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, le goodwill, les marques et les autres actifs pour lesquels il existe un indice de dépréciation ou une reprise sur une perte de valeur comptabilisée antérieurement pour un élément autre que le goodwill, ce dernier ne pouvant pas faire l'objet d'une reprise. De plus, le goodwill et les marques dont la durée d'utilité est indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin que soit établie l'ampleur de la perte de valeur, s'il en est.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable nette d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Toute perte de valeur éventuelle d'une marque est déterminée en comparant la valeur recouvrable des groupes d'UGT qui englobent des actifs à durée d'utilité indéterminée à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

#### **Cartes-cadeaux**

Les divers restaurants sous bannière de la société, de même que les sociétés non liées, vendent des cartes-cadeaux qui seront honorées par les restaurants exploités par la société et les restaurants franchisés en échange d'aliments et de boissons uniquement. Le produit tiré de la vente des cartes-cadeaux est traité comme un produit différé dans le passif courant jusqu'à ce que le détenteur de la carte-cadeau l'utilise comme méthode de paiement au moment de l'achat d'aliments et de boissons.

En s'appuyant sur la tendance historique en matière d'utilisation, la société estime la tranche des cartes-cadeaux peu probable d'être utilisée et elle comptabilise le montant correspondant dans ses états consolidés du résultat net.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

En raison de la nature même des cartes-cadeaux, il n'est pas possible pour la société de déterminer quelle tranche du produit différé lié aux cartes-cadeaux sera honorée au cours des 12 prochains mois; par conséquent, le solde à payer en entier est considéré comme un passif courant.

#### **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

#### **Avantages futurs du personnel**

Le coût des régimes de retraite à prestations définies de la société est comptabilisé à mesure que les avantages sont acquis par les membres du personnel, selon des évaluations actuarielles. Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services et de la meilleure estimation de la direction, du taux de croissance de la rémunération et de l'âge de la retraite des participants. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur. Le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. Un montant d'intérêt lié aux actifs des régimes est calculé en appliquant un taux d'actualisation prescrit utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées. Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En ce qui concerne les régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables. Un avantage économique est disponible si le régime peut le réaliser pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes.

Chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des régimes à prestations définies sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture; les gains et les pertes actuariels qui découlent de ces deux évaluations, après impôt sur le résultat, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes. Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans les produits d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou inscrites à l'actif si le service rendu est lié à la création d'une immobilisation corporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

#### **Régimes incitatifs à long terme**

La société offre aux membres de son personnel des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres.

L'excédent de la valeur de l'option sur le prix d'exercice multiplié par le nombre d'actions auquel ont droit les membres du personnel est comptabilisé en charges dans les frais de vente et charges générales et administratives, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, sur la période, à la fin de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel aux actions. La juste valeur de l'option est évaluée selon la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le montant passé en charges est ajusté en fonction des variations du nombre d'extinctions estimées si l'information ultérieure indique que les renoncations réelles diffèrent de façon importante de l'estimation initiale.

#### **Normes comptables appliquées en 2015**

##### **Avantages du personnel**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la société a adopté les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (l'« IAS 19 »), et elle les appliquera rétrospectivement. Les modifications de l'IAS 19 obligent les entités à rattacher les cotisations des membres du personnel ou de tiers relatives aux services aux périodes de service comme un avantage négatif. Les modifications de l'IAS 19 prévoient l'application d'une méthode comptable simplifiée dans certaines circonstances. Si le montant des cotisations ne dépend pas du nombre d'années de service, l'entité peut comptabiliser ces cotisations comme une réduction du coût des services dans la période au cours de laquelle les services sont rendus, au lieu de rattacher les cotisations aux services rendus au cours de la période. L'adoption des modifications de l'IAS 19 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

##### **Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2010 – 2012 et Cycle 2011 – 2013**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la société a adopté diverses modifications à un total de sept normes; ces modifications touchent notamment les informations à fournir sur le regroupement de secteurs opérationnels stipulées dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, l'évaluation des créances et des dettes à court terme selon l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, et la définition d'une partie liée figurant dans l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires de la société.

#### **4. Normes comptables futures**

##### **Regroupements d'entreprises**

En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 11, *Partenariats* (l'« IFRS 11 »), intitulées *Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune* (modifications d'IFRS 11). Ces modifications exigent que les principes de comptabilisation de regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Elles s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'application anticipée étant autorisée. L'incidence de l'adoption de cette norme pour la société n'a pas encore été déterminée. La société prévoit adopter les modifications de l'IFRS 11 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 28 décembre 2015. La société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur les états financiers.

##### **Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles**

En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (l'« IAS 16 »), et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles* (l'« IAS 38 »), dans le but de préciser les modes d'amortissement qui sont acceptables. Les modifications apportées à l'IAS 16 interdisent, dans le cas des immobilisations corporelles, de recourir à un mode d'amortissement qui est fonction des produits des activités ordinaires, puisque ce mode reflète des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif. Les modifications apportées à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle, pour les mêmes raisons qui sont mentionnées ci-dessus, il n'est pas approprié d'avoir recours, pour les immobilisations incorporelles, à un mode d'amortissement fondé sur les produits des activités ordinaires. Cette présomption peut être réfutée uniquement lorsqu'il existe une forte corrélation entre les produits et la consommation des avantages économiques liés à l'immobilisation incorporelle, ou lorsque l'immobilisation incorporelle est exprimée selon une mesure des produits. La société prévoit appliquer les modifications apportées à l'IAS 16 et à l'IAS 38 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice débutant le 28 décembre 2015. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

##### **Produits**

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (« l'IFRS 15 »). L'IFRS 15 remplace les indications détaillées en matière de comptabilisation des produits selon les IFRS. L'IFRS 15 indique le traitement comptable de tous les produits tirés de contrats avec les clients, sauf ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. Cette norme présente aussi un modèle d'évaluation et de comptabilisation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires de la société. La norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment la ventilation du total des produits, la présentation d'informations sur les obligations de prestation, les variations des soldes des actifs et des passifs sur contrats au cours de la période, ainsi que les principaux jugements et les principales estimations. En juillet 2015, la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 a été reportée afin que la norme s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018; l'application anticipée est toutefois autorisée s'il y a application rétrospective intégrale ou application d'une méthode rétrospective modifiée. La méthode rétrospective modifiée permet l'application de la norme à des contrats existants à compter de la période initiale d'adoption et n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes comparatives. La société doit présenter l'incidence qu'a l'adoption de cette nouvelle norme sur les postes visés des états financiers. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 au moment de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle n'a pas encore déterminé l'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme.

#### **4. Normes comptables futures (suite)**

##### **Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié dans son intégralité la norme IFRS 9 (l'IFRS 9 (2014)), *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 (2014) »), qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) prescrit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. Aux termes de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers doivent être classés et évalués en fonction du modèle d'affaires sous lequel ils sont détenus et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. La norme introduit également des modifications additionnelles liées aux passifs financiers et vient modifier le modèle de dépréciation en établissant un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. L'IFRS 9 (2014) englobe aussi une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui vient harmoniser davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne change pas radicalement les types de relations de couverture ni l'exigence selon laquelle l'inefficacité d'une couverture doit être évaluée et constatée. Elle permettra cependant que davantage de stratégies de couverture servant à la gestion des risques soient admissibles à la comptabilité de couverture et que l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture fasse appel à une plus grande part de jugement. Des dispositions transitoires spéciales ont été prévues pour l'application du nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 (2014) doit obligatoirement être appliquée de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf dans le cas de certaines exemptions prévues. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des chiffres des périodes antérieures n'est pas requis et il n'est autorisé que dans la mesure où l'information est disponible sans que l'entité n'ait à recourir aux connaissances *a posteriori*. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'incidence qu'aura l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

##### **Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont la date d'entrée en vigueur obligatoire est le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et reprendra les exigences comptables relatives au bailleur. L'IFRS 16 prévoit un nouveau cadre pour la comptabilisation des preneurs exigeant que la quasi-totalité des actifs détenus aux termes de contrats de location simple soit inscrits à l'actif, le passif connexe étant comptabilisé au bilan. La nouvelle norme cherche à offrir un portrait plus juste des actifs locatifs et passifs connexes d'une société et une meilleure comparabilité entre les sociétés qui louent des actifs et celles qui achètent des actifs. La société prévoit d'adopter l'IFRS 16 au moment de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. L'incidence qu'auront les modifications de l'IFRS 16 n'a pas encore été déterminée.

##### **Autres normes**

En septembre 2014, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur quatre normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)]. Ces modifications ont été apportées dans le but d'éclaircir certains éléments, notamment les suivants : les changements à la méthode de sortie aux termes de l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*; l'implication continue quant aux contrats de gestion et les informations à fournir sur la compensation dans les états financiers intermédiaires aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*; le taux d'actualisation utilisé dans un marché régional utilisant la même monnaie aux termes de l'IAS 19, *Avantages du personnel*; ainsi que les informations à fournir « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » aux termes de l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 28 décembre 2015. L'application anticipée est autorisée, pourvu que les modifications corrélatives prévues aux autres normes IFRS soient également appliquées en même temps. La société a l'intention d'appliquer ces modifications au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice débutant le 28 décembre 2015. La société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur les états financiers.



## **Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

---

### **4. Normes comptables futures (suite)**

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de sa vaste initiative visant à améliorer la présentation des rapports financiers et des informations qui y sont fournies. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 28 décembre 2015, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée. La société a l'intention d'adopter ces modifications au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice débutant le 28 décembre 2015. La société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur les états financiers.

### **5. Acquisitions et rachats**

La société a comptabilisé toutes les acquisitions selon la méthode de l'acquisition; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Lorsque la société a une participation sans contrôle préexistante, les rachats de participations sans contrôle sont comptabilisés comme des transactions avec des porteurs d'instruments de capitaux propres agissant en cette qualité; par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de ces transactions. Toute partie du montant de rachat qui excède la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle est directement comptabilisée en déficit.

#### **New York Fries**

Le 31 octobre 2015 (la « date d'acquisition »), la société a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans les actifs de l'entreprise New York Fries auprès de 122164 Canada Ltd. pour un prix d'achat de 40,6 millions de dollars, qui a été réglé en trésorerie, minoré d'une retenue de garantie entières de 4,0 millions de dollars. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, puisque la société détient le contrôle de New York Fries et consolidait la totalité de ses comptes à la date de l'acquisition.

Les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de New York Fries sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société depuis la date d'acquisition. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, l'apport de New York Fries au total des produits bruts s'est chiffré à 3,4 millions de dollars et au bénéfice net, à 1,1 million de dollars, y compris des coûts de transaction de 0,2 million de dollars. La direction estime que, si l'acquisition avait été réalisée le 31 décembre 2014, les produits bruts consolidés de la société pour l'exercice auraient été de 339,1 millions de dollars et le bénéfice net consolidé de la société découlant des activités poursuivies pour l'exercice se serait établi à 103,0 millions de dollars. Pour établir ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur, déterminés à titre provisoire, qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 31 décembre 2014.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****5. Acquisitions et rachats (suite)**

Le tableau qui suit présente un résumé de l'établissement provisoire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de New York Fries :

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2015</b>
<b>Contrepartie</b>	
Trésorerie versée à 122164 Canada Ltd.	36 619 \$
Trésorerie versée et détenue en fiducie à l'égard de la retenue de garantie	4 000
<b>Total de la contrepartie</b>	<b>40 619 \$</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	
<b>Actifs</b>	
Trésorerie	21 \$
Débiteurs	165
Stocks	68
Charges payées d'avance et autres actifs	215
<b>Total des actifs courants</b>	<b>469</b>
Immobilisations corporelles	780
Marques et autres actifs	40 083
<b>Total des actifs</b>	<b>41 332 \$</b>
<b>Passifs</b>	
Provisions	128 \$
Passif d'impôt différé	2 695
<b>Total des passifs</b>	<b>2 823 \$</b>
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>38 509 \$</b>
<b>Goodwill</b>	<b>2 110</b>
<b>Total</b>	<b>40 619 \$</b>

**5. Acquisitions et rachats (suite)**

**Acquisition de The Landing Group**

Le 18 décembre 2014 (la « date d'acquisition »), la société a conclu l'acquisition de 55 % des actions ordinaires émises et en circulation de 2446502 Ontario Inc. (« The Landing Group ») pour un prix d'achat de 18,3 millions de dollars, qui a été réglé en trésorerie. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, puisque la société détient le contrôle de The Landing Group et consolide la totalité de ses comptes, et la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le 26 juin 2015, la société a acquis la participation restante de 45 % dans The Landing Group pour un prix d'achat de 21,2 millions de dollars, qui a été réglé par une combinaison d'un montant de 14,1 millions de dollars en trésorerie et d'un montant de 7,1 millions de dollars d'actions à droit de vote subalterne. Par suite de ce rachat, l'écart de 6,0 millions de dollars entre le prix d'acquisition et la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé directement en déficit.

Les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de The Landing Group sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société depuis la date d'acquisition. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2014, l'apport de The Landing Group au total des produits bruts s'est chiffré à 0,6 million de dollars et au bénéfice net, à 0,1 million de dollars, y compris des coûts de transaction de 0,1 million de dollars. La direction estime que, si l'acquisition avait été réalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les produits bruts consolidés de la société pour l'exercice clos le 30 décembre 2014 auraient été de 299,7 millions de dollars et le bénéfice net consolidé de la société découlant des activités poursuivies pour l'exercice se serait établi à 7,4 millions de dollars. Pour établir ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur, déterminés à titre provisoire, qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****5. Acquisitions et rachats (suite)**

L'établissement des actifs et passifs identifiables à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de The Landing Group est présenté dans le tableau ci-dessous et a été finalisé au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, sans incidence sur la répartition du prix d'achat.

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>18 décembre 2014</u>
<b>Contrepartie</b>	
Trésorerie	18 250 \$
<b>Total de la contrepartie</b>	<u>18 250 \$</u>
<b>Actifs nets acquis</b>	
<b>Actifs</b>	
Trésorerie	538 \$
Débiteurs	112
Stocks	249
Charges payées d'avance et autres actifs	113
<b>Total des actifs courants</b>	1 012
Immobilisations corporelles	1 366
Marques et autres actifs	14 076
<b>Total des actifs</b>	<u>16 454 \$</u>
<b>Passifs</b>	
Créditeurs et charges à payer	966 \$
Partie courante de la dette à long terme	559
<b>Total des passifs courants</b>	1 525
Dette à long terme	1 260
Provisions	92
Passif d'impôt différé	1 380
<b>Total des passifs</b>	<u>4 257 \$</u>
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>12 197 \$</b>
<b>Moins la participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(14 931)</b>
<b>Goodwill <sup>1)</sup></b>	<b>20 984</b>
<b>Total</b>	<u><b>18 250 \$</b></u>

<sup>1)</sup> Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 5. Acquisitions et rachats (suite)

#### Partenariat avec Bier Markt et Prime Pub

Avant le 1<sup>er</sup> mars 2015, la société détenait une participation de 95 % dans trois établissements Bier Markt et un établissement Prime Pub, ainsi qu'une participation de 93 % dans un quatrième établissement Bier Markt. Le 1<sup>er</sup> mars 2015, la société a acquis la participation restante dans ces établissements pour 0,5 million de dollars et l'a réglée en trésorerie, déduction faite des soldes dus. Par suite de ce rachat, l'écart de 0,1 million de dollars entre le prix d'acquisition et la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé directement en déficit.

#### Franchises rachetées

Dans le cours normal des activités, la société peut acheter ou racheter un restaurant franchisé et le convertir en un restaurant exploité par la société. Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, 9 franchises (10 franchises au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2014) ont été rachetées par la société, ce qui a donné lieu à un goodwill de 4,5 millions de dollars (4,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014).

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
<b>Contrepartie</b>		
Trésorerie	6 375 \$	10 944 \$
Débiteurs	218	1 000
Résiliation des contrats de location-financement, montant net	1 341	570
<b>Contrepartie totale</b>	<b>7 934 \$</b>	<b>12 514 \$</b>
<b>Actifs nets acquis</b>		
Stocks	– \$	18 \$
Immobilisations corporelles	464	2 358
Marques et autres actifs	2 991	6 130
<b>Total des actifs</b>	<b>3 455</b>	<b>8 506</b>
Goodwill	4 479	4 008
<b>Total</b>	<b>7 934 \$</b>	<b>12 514 \$</b>

### 6. Chiffre d'affaires

Les ventes représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des établissements franchisés.

	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
(en milliers de dollars canadiens)		
Ventes – restaurants exploités par la société	237 808 \$	195 424 \$
Produits tirés des frais de gestion du centre d'appels	9 670	9 130
Autres	–	519
	<b>247 478 \$</b>	<b>205 073 \$</b>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 7. Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de matériel et de loyers.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Produits tirés des redevances	68 274 \$	66 126 \$
Redevances de franchise sur les nouvelles licences et les licences renouvelées	555	527
Produits tirés des contrats de location-financement	2 144	2 228
Autres produits tirés de la location	508	1 096
Amortissement des produits constatés d'avance au titre des frais de conversion	1 781	1 777
	<u>73 262 \$</u>	<u>71 754 \$</u>

### 8. Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives suivants ont été soustraits des produits d'exploitation :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Dépenses liées aux restaurants exploités par la société	142 333 \$	126 062 \$
Frais de soutien aux franchises et créances irrécouvrables	7 918	10 550
Apport excédentaire du franchiseur aux fonds de publicité	2 711	1 374
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	19 379	17 413
Amortissement des autres actifs (note 16)	5 011	3 177
Autres	(8 205)	4 121
	<u>169 147 \$</u>	<u>162 697 \$</u>

### 9. Charges au titre des avantages du personnel

Les charges au titre des avantages du personnel suivantes sont incluses dans les frais de vente et charges générales et administratives :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Avantages à court terme	127 120 \$	118 008 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	846	1 002
Régimes incitatifs à long terme (note 24)	6 418	6 352
Avantages à court terme inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles	—	(148)
	<u>134 384 \$</u>	<u>125 214 \$</u>

## **10. Charges de restructuration**

### **Réorganisation du siège social et des marques**

Dans le cadre du rachat de The Landing Group le 26 juin 2015 (voir la note 5), la société a approuvé la restructuration de certains postes liés aux activités du siège social et des marques afin d'inclure The Landing Group dans l'infrastructure existante de Cara. Les charges se composent principalement des indemnités de départ et d'autres avantages du personnel, et leur total a été estimé à environ 0,5 million de dollars et ce montant a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015.

Au cours des périodes closes les 31 décembre 2013 et 30 décembre 2014, la société a approuvé des plans de restructuration visant à consolider les activités du siège social et des marques de Cara et de Prime, ce qui a donné lieu à l'abolition de certains postes liés aux activités du siège social et aux marques. Toutes les charges attendues, composées principalement des indemnités de départ et d'autres avantages du personnel, ont été comptabilisées à ce jour.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un montant de 0,2 million de dollars au titre de la révision des estimations des indemnités de départ et des coûts des avantages sociaux par rapport aux coûts comptabilisés antérieurement dans le cadre de divers régimes (4,8 millions de dollars comptabilisés au 30 décembre 2014).

### **Activités d'exploitation des restaurants**

#### Restructuration des restaurants Casey's

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2014, la société a approuvé une stratégie qui consiste à mettre de l'avant un seul concept pour les restaurants décontractés de quartier; ce nouveau concept remplacera peu à peu celui des restaurants Casey's. Certains établissements ciblés seront convertis en restaurant Kelsey's ou Prime Pub. Les établissements dont la conversion en restaurant Cara n'est pas prévue fermeront leurs portes ou seront exploités comme des restaurants indépendants.

Le total des charges de restructuration aux termes de ce plan était estimé à environ 1,6 million de dollars; de ce montant, une tranche d'environ 1,3 million de dollars se rapportait à l'engagement pris à l'égard des coûts de rénovation, une tranche de 0,2 million de dollars représentait les coûts de retrait de la marque des établissements voués à la fermeture et une tranche de 0,1 million de dollars était prévue pour les indemnités de départ des employés. Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a contrepassé une tranche de 0,4 million de dollars de ces charges de restructuration (montant de 1,6 million de dollars comptabilisé dans les charges pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) essentiellement liées à la diminution des coûts de rénovation et des coûts de fermeture estimés, contrebalancée par l'augmentation des indemnités de départ estimées. Outre ces coûts nets, un montant de 0,7 million de dollars a été comptabilisé en 2015 au titre de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill (6,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) (voir les notes 16 et 17).

#### Restructuration des restaurants Kelsey's

Au cours de l'exercice clos le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société a approuvé un plan visant la fermeture de 16 restaurants Kelsey's, lesquels avaient tous été fermés en date du 31 décembre 2013. Le total des charges de restructuration aux termes de ce plan a été estimé à environ 3,8 millions de dollars; une tranche d'environ 0,5 million de dollars était consacrée aux indemnités de cessation d'emploi, et une tranche de 3,3 millions de dollars découle de la fermeture d'établissements et d'autres coûts, dont les obligations liées aux contrats de location. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un montant de 0,1 million de dollars (montant de 0,2 million de dollars comptabilisé pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) au titre des charges de restructuration, principalement en ce qui concerne les obligations liées aux contrats de location. La société n'entrevoit pas d'autres coûts.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****10. Charges de restructuration (suite)**

Le tableau suivant présente un sommaire des coûts comptabilisés et des sorties de trésorerie effectuées, de même que le passif net correspondant au 27 décembre 2015.

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Exercices de 52 semaines clos les</b>	
	<b>27 décembre 2015</b>	<b>30 décembre 2014</b>
<b>Passif net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>10 338 \$</b>	13 655 \$
<b>Coût comptabilisé</b>		
Indemnités de cessation d'emploi	<b>256</b>	6 368
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	<b>112</b>	205
<b>Total</b>	<b>368</b>	6 573
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Indemnités de cessation d'emploi	<b>6 766</b>	8 599
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	<b>278</b>	1 291
<b>Total</b>	<b>7 044</b>	9 890
<b>Passif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 662 \$</b>	<b>10 338 \$</b>

**Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :**

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Au 27 décembre 2015</b>			<b>Au 30 décembre 2014</b>		
	<b>Indemnités de cessation d'emploi</b>	<b>Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts</b>	<b>Total</b>	<b>Indemnités de cessation d'emploi</b>	<b>Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts</b>	<b>Total</b>
Créditeurs et charges à payer	3 078 \$	– \$	3 078 \$	8 541 \$	– \$	8 541 \$
Autres passifs à long terme (note 22)	170	–	170	1 220	–	1 220
Provisions – partie courante	–	132	132	–	317	317
Provisions – partie non courante	–	282	282	–	260	260
<b>Passif net – clôture de l'exercice</b>	<b>3 248 \$</b>	<b>414 \$</b>	<b>3 662 \$</b>	<b>9 761 \$</b>	<b>577 \$</b>	<b>10 338 \$</b>



**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****11. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières**

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Exercices de 52 semaines clos les</b>	
	<b>27 décembre</b>	<b>30 décembre</b>
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	4 771 \$	13 950 \$
Charge d'intérêts sur les actions privilégiées	3 130	10 979
Intérêts sur les contrats de location-financement	1 776	1 506
Coûts de financement	491	1 281
Autres charges d'intérêts	994	1 434
Charge de désactualisation	1 034	4 134
Charges d'intérêts liées à des dérivés	192	452
Produits d'intérêts	(121)	(120)
Intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles	–	(212)
	<b>12 267 \$</b>	<b>33 404 \$</b>

**12. Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat de la société est composée des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Exercices de 52 semaines clos les</b>	
	<b>27 décembre</b>	<b>30 décembre</b>
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt exigible</b>		
Exercice considéré	319 \$	(65) \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(21)	65
Impôt de la partie VI.1 sur les dividendes à l'égard d'actions privilégiées <sup>1)</sup>	1 252	4 401
	<b>1 550 \$</b>	<b>4 401 \$</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement <sup>2)</sup>	(37 547) \$	160 \$
Naissance et renversement des différences temporaires	2 482	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(15)	(50)
	<b>(35 080) \$</b>	<b>110</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt, montant net <sup>3)</sup></b>	<b>(33 530) \$</b>	<b>4 511 \$</b>

<sup>1)</sup> Au cours de périodes précédentes, la société a émis des actions privilégiées (voir la note 20) dans le cadre d'une transaction de financement avec Fairfax et d'une transaction d'acquisition de Prime Restaurants auprès de Fairfax et d'anciens employés de Prime. Conformément à la législation fiscale canadienne, tout dividende versé sur ces actions privilégiées est soumis à un impôt particulier (impôt de la partie VI.1) au taux d'impôt de 40 %. Cet impôt est admissible à une déduction fiscale équivalente à 3,5 fois le montant de l'impôt de la partie VI.1 payé. L'incidence de cette déduction a été prise en compte dans la charge d'impôt. Cet impôt sur les dividendes versés ne devrait pas être engagé au cours des périodes à venir étant donné que les actions privilégiées ont été converties en actions ordinaires à droit de vote multiple le 10 avril 2015.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 12. Impôt sur le résultat (suite)

<sup>2)</sup> Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 37,5 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'un montant équivalent à l'état du résultat net. L'actif d'impôt différé a été comptabilisé à l'égard de pertes fiscales et d'autres différences temporaires déductibles pour lesquelles des économies d'impôt n'ont pas été comptabilisées antérieurement. La direction a établi qu'il était approprié de comptabiliser un actif d'impôt différé compte tenu de la récente performance financière de la société, des projections financières et de la probabilité que la société disposera d'un bénéfice imposable auquel elle pourra imputer l'actif.

<sup>3)</sup> Le montant net de la charge (du recouvrement) d'impôt pour les exercices clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014 se rapporte à l'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies et à un montant de néant découlant des activités abandonnées.

Le taux d'impôt prévu par la loi pour l'exercice clos le 27 décembre 2015 s'est établi à 26,61 % (26,67 % pour l'exercice clos le 30 décembre 2014). La légère baisse d'un exercice à l'autre découle d'une modification de la répartition provinciale de la société.

Le taux d'impôt effectif se compose des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Bénéfice net	99 698 \$	5 438 \$
Impôt sur le résultat	(33 530)	4 511
Bénéfice avant impôt sur le résultat	66 168	9 949
Taux d'impôt prévu par la loi	26,61 %	26,67 %
Charge d'impôt prévue en fonction des taux ci-dessus	17 607	2 653
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement (y compris l'économie d'impôt non comptabilisée utilisée au cours de la période considérée)	(53 707)	(4 276)
Impôt de la partie VI.1 sur les dividendes à l'égard d'actions privilégiées	1 252	4 401
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(36)	15
Impôt sur les montants non déductibles	1 382	1 810
Autres	(28)	(92)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(33 530) \$	4 511 \$

Le taux d'impôt effectif pour la période close le 27 décembre 2015 a baissé par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de la comptabilisation d'un actif d'impôt différé pour lequel une économie d'impôt n'avait pas été comptabilisée antérieurement et de la baisse de l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes versés à l'égard d'actions privilégiées.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****12. Impôt sur le résultat (suite)***Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés*

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 27 décembre 2015</u>	<u>Au 30 décembre 2014</u>
Solde d'ouverture	671 \$	2 161 \$
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	35 080	(110)
Coûts de transaction liés au placement	4 131	–
Acquisition de New York Fries	(2 695)	–
Acquisition de The Landing Group	(160)	(1 380)
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(124)	–
	<u>36 903 \$</u>	<u>671 \$</u>

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 4,1 millions de dollars relativement aux coûts de transaction liés au placement. Ces coûts et l'économie d'impôt connexe ont été comptabilisés directement dans le capital social.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 2,7 millions de dollars relativement à l'acquisition de New York Fries (voir la note 5), en raison principalement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2014, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 1,4 million de dollars lié à l'acquisition de The Landing Group (voir la note 5), en raison principalement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****12. Impôt sur le résultat (suite)**

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 27 décembre 2015</u>	<u>Au 30 décembre 2014</u>
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Pertes fiscales <sup>1)</sup>	25 441 \$	5 445 \$
Autres passifs à long terme	20 409	22 597
Immobilisations corporelles	10 725	2 780
Créditeurs et charges à payer	9 897	671
Autres actifs	3 022	–
Compensation d'impôt	–	(23 814)
	<u>69 494 \$</u>	<u>7 679 \$</u>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Marques et autres immobilisations incorporelles	(23 745) \$	(17 607) \$
Créances à long terme	(7 951)	(11 823)
Débiteurs	(895)	(1 392)
Compensation d'impôt	–	23 814
	<u>(32 591) \$</u>	<u>(7 008) \$</u>
<b>Classés dans les états financiers consolidés comme :</b>		
Actif d'impôt différé	41 300	2 051
Passif d'impôt différé	(4 397)	(1 380)
	<u>36 903 \$</u>	<u>671 \$</u>

<sup>1)</sup> La perte fiscale de 95,9 millions de dollars vient à échéance dans les exercices allant de 2027 à 2035.*Passifs d'impôt différé non comptabilisés*

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et d'autres investissements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires n'aurait aucune incidence fiscale importante.

*Actifs d'impôt différé non comptabilisés*

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 27 décembre 2015</u>	<u>Au 30 décembre 2014</u>
Différences temporaires déductibles	– \$	170 082 \$
Pertes fiscales	16 026	50 102
Crédits d'impôt	–	144
	<u>16 026 \$</u>	<u>220 328 \$</u>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 12. Impôt sur le résultat (suite)

Les pertes fiscales canadiennes de 4,5 millions de dollars (38,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) expirent dans les exercices allant de 2029 à 2035. Les pertes fiscales américaines de 11,5 millions de dollars (11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) expirent dans les exercices allant de 2017 à 2034. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

### 13. Stocks

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Aliments et boissons	3 779 \$	3 098 \$
Travaux d'aménagement de restaurants à revendre aux franchisés	7 274	1 125
	<u>11 053 \$</u>	<u>4 223 \$</u>

### 14. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Créances liées à des franchisés	33 896 \$	48 724 \$
Billets à ordre	1 289	1 410
Billets à recevoir des franchisés	13	39
	<u>35 198 \$</u>	<u>50 173 \$</u>

#### Créances liées à des franchisés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des ententes de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les créances liées à des franchisés de 30,0 millions de dollars (45,5 millions de dollars au 30 décembre 2014) se rapportent principalement à l'obligation à long terme des franchisés d'effectuer des paiements à la société sur toute la durée du contrat de location, qui correspond à la durée du contrat de licence ou à la durée jusqu'à la date prévue du rachat attendu selon l'hypothèse qu'il est plus probable qu'improbable que le franchisé acquière de la société les actifs loués.

Les créances à long terme liées à des franchisés font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement déclencheur est survenu. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une créance à long terme liée aux franchisés excède sa valeur nette de réalisation. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) se rapportant à des créances à long terme liées à des franchisés.

#### Échéances des créances à long terme

Les créances à long terme ont des dates d'échéance allant de 2017 à 2034.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 15. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015						Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	
<b>Coût</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 291 \$	3 058 \$	137 797 \$	97 416 \$	29 601 \$	183 \$	270 346 \$
Entrées	–	27	3 816	1 667	384	19 300	25 194
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	–	–	1 244	–	–	–	1 244
Sorties et ajustements	–	(12)	(7 962)	(6 259)	903	–	(13 330)
Transferts aux (des) travaux de construction en cours	–	–	9 457	6 450	–	(15 907)	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 291 \$	3 073 \$	144 352 \$	99 274 \$	30 888 \$	3 576 \$	283 454 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 355 \$	105 193 \$	64 608 \$	11 593 \$	– \$	183 749 \$
Charge d'amortissement des immobilisations corporelles	–	105	12 137	5 018	2 119	–	19 379
Pertes de valeur	–	–	114	316	–	–	430
Reprise de pertes de valeur	–	–	(161)	(2 034)	–	–	(2 195)
Sorties et ajustements	–	(12)	(7 365)	(5 212)	167	–	(12 422)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	2 448 \$	109 918 \$	62 696 \$	13 879 \$	– \$	188 941 \$
<b>Valeur comptable au 27 décembre 2015</b>	<b>2 291 \$</b>	<b>625 \$</b>	<b>34 434 \$</b>	<b>36 578 \$</b>	<b>17 009 \$</b>	<b>3 576 \$</b>	<b>94 513 \$</b>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 15. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2014						Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	
<b>Coût</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 591 \$	2 969 \$	131 722 \$	92 912 \$	25 475 \$	4 429 \$	259 098 \$
Entrées	–	23	4 187	5 473	5 579	7 990	23 252
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	700	78	2 946	–	–	–	3 724
Sorties	–	(12)	(8 864)	(5 399)	(1 453)	–	(15 728)
Transferts aux (des) travaux de construction en cours	–	–	7 806	4 430	–	(12 236)	–
Solde à la clôture de l'exercice	2 291 \$	3 058 \$	137 797 \$	97 416 \$	29 601 \$	183 \$	270 346 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 269 \$	102 030 \$	67 060 \$	11 323 \$	– \$	182 682 \$
Charge d'amortissement des immobilisations corporelles	–	98	11 881	3 713	1 721	–	17 413
Pertes de valeur	–	–	223	1 436	–	–	1 659
Reprise de pertes de valeur	–	–	(563)	(2 948)	–	–	(3 511)
Sorties	–	(12)	(8 378)	(4 653)	(1 451)	–	(14 494)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	2 355 \$	105 193 \$	64 608 \$	11 593 \$	– \$	183 749 \$
<b>Valeur comptable au 30 décembre 2014</b>	<u>2 291 \$</u>	<u>703 \$</u>	<u>32 604 \$</u>	<u>32 808 \$</u>	<u>18 008 \$</u>	<u>183 \$</u>	<u>86 597 \$</u>

#### Pertes de valeur

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 0,4 million de dollars (1,7 million de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) liées à 6 unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») (18 UGT pour l'exercice clos le 30 décembre 2014). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un restaurant excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT et sa valeur d'utilité. Environ 25 % (78 % pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 75 % (22 % pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 2,2 millions de dollars (3,5 millions de dollars au 30 décembre 2014) se rapportant à 18 UGT (24 UGT au 30 décembre 2014) étant donné que les circonstances qui étaient à l'origine de la dépréciation n'existent plus. Les reprises de perte de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du restaurant excède sa valeur comptable ayant précédemment subi une perte de valeur et n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La valeur recouvrable était fondée sur sa valeur d'utilité.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 15. Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la société utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT ou la durée restante des baux du restaurant en question. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui sont en tous points conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société et ils varient de 0 % à 2 %. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt variant de 7,3 % à 10,3 % au 27 décembre 2015 (12,5 % au 30 décembre 2014).

### 16. Marques et autres actifs

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015			Au 30 décembre 2014		
	Marques	Autres actifs	Total	Marques	Autres actifs	Total
<b>Coût</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	140 894 \$	28 099 \$	168 993 \$	142 501 \$	12 778 \$	155 279 \$
Entrées	–	147	147	–	105	105
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	38 565	4 511	43 076	6 493	13 716	20 209
Pertes de valeur	–	(561)	(561)	(6 600)	–	(6 600)
Transfert des marques aux autres actifs	(171)	171	–	(1 500)	1 500	–
Sorties	–	(2 024)	(2 024)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	179 288 \$	30 343 \$	209 631 \$	140 894 \$	28 099 \$	168 993 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	5 343 \$	5 343 \$	– \$	2 166 \$	2 166 \$
Amortissement	–	5 011	5 011	–	3 177	3 177
Sorties	–	(2 024)	(2 024)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	8 330 \$	8 330 \$	– \$	5 343 \$	5 343 \$
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>179 288 \$</b>	<b>22 013 \$</b>	<b>201 301 \$</b>	<b>140 894 \$</b>	<b>22 756 \$</b>	<b>163 650 \$</b>

#### Test de dépréciation des marques et des autres actifs

Aux fins du test de dépréciation, les marques sont affectées au groupe d'UGT qui représente au sein du groupe le niveau le plus bas auquel les marques font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

La société soumet à des tests de dépréciation ses marques, lesquelles ont une durée d'utilité indéterminée conformément à la méthode comptable de la société pour les exercices clos les 27 décembre 2015 et le 30 décembre 2014. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (6,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) à l'égard d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

La société calcule la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses marques au moyen de la « méthode de l'exonération des redevances », un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Le processus qui consiste à déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur la nature à long terme, notamment à l'égard, mais sans s'y limiter, des ventes, des taux de croissance finaux, des taux de redevances et des taux d'actualisation prévus pour l'avenir. Les prévisions à l'égard des ventes futures sont conformes aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 2 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.



## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 16. Marques et autres actifs (suite)

La société a utilisé un taux d'actualisation avant impôt variant de 7,3 % à 10,3 % (12,5 % à 20,25 % pour l'exercice clos le 30 décembre 2014), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel les marques ayant une durée d'utilité indéterminée sont affectées. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation et sont examinées au niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 0,6 million de dollars (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) à l'égard de la marque Casey, laquelle a été reclassée, passant d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée en 2014 (voir la note 10).

Une perte de valeur et les reprises ultérieures, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

### 17. Goodwill

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
<b>Coût</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	43 051 \$	18 059 \$
Entrées (note 5)	6 589	24 992
Dépréciation	(100)	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>49 540 \$</b>	<b>43 051 \$</b>

#### Test de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT, nommément les marques, considéré comme représentant au sein du groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Au cours des exercices clos le 27 décembre 2015 et le 30 décembre 2014, la société a effectué des tests de dépréciation annuels du goodwill, conformément aux méthodes comptables de la société. Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé une dépréciation de 0,1 million de dollars (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) à l'égard de la marque Casey (voir la note 10).

La société a recours à la méthode de la valeur d'utilité pour calculer la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les valeurs affectées aux hypothèses clés correspondent à l'évaluation par la direction des tendances futures et sont fondées sur des sources tant externes qu'internes (données historiques). Les hypothèses clés comprennent le coût moyen pondéré du capital de la société, la croissance du chiffre d'affaires des restaurants, les marges brutes, les variations des autres charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. La société a projeté les flux de trésorerie conformément aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 2 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation avant impôt variant de 7,3 % à 10,3 % (12,5 % à 20,25 % pour l'exercice clos le 30 décembre 2014), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 18. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liés à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 200 \$	2 498 \$	3 462 \$	3 374 \$	14 534 \$
Entrées	380	–	204	498	1 082
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	128	–	–	–	128
Désactualisation	325	–	–	–	325
Paiements	(141)	(1 327)	(736)	(272)	(2 476)
Ajustements	(518)	1 320	(419)	(1 970)	(1 587)
Solde à la clôture de l'exercice	5 374 \$	2 491 \$	2 511 \$	1 630 \$	12 006 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2014				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liés à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 188 \$	3 065 \$	4 254 \$	1 200 \$	12 707 \$
Entrées	754	1 029	1 473	2 174	5 430
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	92	–	–	–	92
Désactualisation	363	–	–	–	363
Paiements	(177)	(1 596)	(794)	–	(2 567)
Ajustements	(20)	–	(1 471)	–	(1 491)
Solde à la clôture de l'exercice	5 200 \$	2 498 \$	3 462 \$	3 374 \$	14 534 \$

#### Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Partie courante des provisions	5 004 \$	6 904 \$
Partie non courante des provisions	7 002	7 630
	<u>12 006 \$</u>	<u>14 534 \$</u>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 19. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Facilité de crédit à terme renouvelable	65 000 \$	231 000 \$
Déventures subordonnées non garanties	–	25 582
Contrats de location-financement	20 785	22 430
Autres	–	1 819
	<u>85 785</u>	<u>280 831</u>
Moins : coûts de financement	477	2 468
	<u>85 308 \$</u>	<u>278 363 \$</u>

#### Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

Partie courante de la dette à long terme	2 156 \$	17 702 \$
Partie non courante de la dette à long terme	83 152	260 661
	<u>85 308 \$</u>	<u>278 363 \$</u>

#### Facilités de crédit à terme

Le 10 avril 2015, la société a remboursé un montant de 217,8 millions de dollars en se servant du produit du placement et elle a modifié et mis à jour les modalités de sa facilité de crédit existante. La facilité de crédit à terme modifiée se compose d'une facilité de crédit renouvelable pouvant atteindre 150,0 millions de dollars assortie d'une clause « accordéon » d'un montant pouvant atteindre 50,0 millions de dollars qui vient à échéance le 30 juin 2019. Le taux d'intérêt sur les montants prélevés par la société aux termes de sa facilité de crédit à terme est le taux des acceptations bancaires en vigueur ou le taux préférentiel en vigueur, majoré d'un écart selon le coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de la société, tel qu'il est défini dans la convention, calculé au moyen du BAIIA des quatre derniers trimestres.

Dans le cadre de la facilité de crédit à terme modifiée et mise à jour, la société a réglé un dérivé sur taux d'intérêt de 150,0 millions de dollars à l'égard de sa facilité de crédit antérieure et a comptabilisé une perte de 1,6 million de dollars découlant de l'ajustement de la juste valeur de l'instrument dérivé. La société a également radié des frais de financement différés de 1,8 million de dollars liés à la facilité de crédit antérieure.

Au 27 décembre 2015, un montant de 65,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit à terme modifiée et mise à jour au taux d'intérêt de 4,2 %, et il comprend l'amortissement des frais de financement différés. Le taux d'intérêt effectif que payait la société au 27 décembre 2015 était d'environ 2,5 %, soit le taux des acceptations bancaires de 1,0 %, majoré de 1,25 % et additionné des frais de financement différés de 0,25 %.

Au 30 décembre 2014, un montant de 231,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit à terme antérieure au taux d'intérêt effectif de 4,5 % compte tenu de la moyenne pondérée des avances prélevées au taux des acceptations bancaires et au taux préférentiel au cours de la période.

La société est tenue de payer une commission d'attente variant de 0,25 % à 0,45 % par année sur la partie non utilisée de sa facilité de crédit pendant la durée de sa facilité de crédit à terme. Le taux de la commission d'attente est établi en fonction du coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au BAIIA de la société. Au 27 décembre 2015, la commission d'attente était de 0,25 %.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 19. Dette à long terme (suite)

#### Débiteures subordonnées non garanties

Le 10 avril 2015, les débiteures subordonnées ont été remises puis converties en actions ordinaires au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Ces actions ordinaires ont ensuite été converties en actions à droit de vote multiple. Voir la note 25 pour plus de détails.

#### Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement comportent des obligations qui portent intérêt au taux moyen de 7,3 % (7,4 % au 30 décembre 2014).

#### Autres

Le 18 décembre 2014, la société a pris en charge des créances de 1,8 million de dollars liées à l'acquisition de The Landing Group. Ces créances portent intérêt à un taux moyen de 6,2 %. Les créances ont été remboursées intégralement en août 2015 à même la facilité de crédit renouvelable de la société.

#### Remboursements sur la dette

Les remboursements sur la dette à long terme s'établissent comme suit au cours des cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite
Facilités de crédit à long terme	–	–	–	65 000	–	–
Contrats de location-financement	2 156	2 222	2 173	2 285	1 951	9 998
<b>Total</b>	<b>2 156</b>	<b>2 222</b>	<b>2 173</b>	<b>67 285</b>	<b>1 951</b>	<b>9 998</b>

### 20. Actions privilégiées

Le tableau ci-dessous présente les actions privilégiées émises par la société avant le 10 avril 2015, y compris leurs valeurs comptables connexes. La valeur comptable représente le cumul des justes valeurs connexes qui ont été déterminées en fonction de la date d'émission visée, plus le montant de la désactualisation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	Actions privilégiées de catégorie A (nombre d'actions)	Valeur comptable	Actions privilégiées de catégorie B (nombre d'actions)	Valeur comptable	Total de la valeur comptable des actions privilégiées en circulation
Date d'émission	31 octobre 2013		31 octobre 2013		
Actions privilégiées en circulation au 30 décembre 2014	32 175 490	85 852 \$	17 418 503	51 585 \$	137 437 \$ <sup>1)</sup>
Désactualisation	–	908	–	75	983
Actions privilégiées converties en actions à droit de vote multiple le 10 avril 2015	(32 175 490)	(86 760)	(17 418 503)	(51 660)	(138 420)
Solde au 27 décembre 2015	–	– \$	–	– \$	– \$

<sup>1)</sup> Comptabilisation dans les bilans consolidés déduction faite des coûts de financement de 1,9 million de dollars

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 20. Actions privilégiées (suite)

Le 10 avril 2015, les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B ont été remises puis converties en actions ordinaires au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Ces actions ordinaires ont ensuite été converties en actions à droit de vote multiple. Voir la note 25 pour plus de détails.

### 21. Certificats de bons de souscription

Le tableau ci-dessous présente les bons de souscription émis par la société avant le 10 avril 2015, y compris leurs justes valeurs connexes.

	Bons de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (nombre d'unités)	Bons de souscription d'actions privilégiées de catégorie B (nombre d'unités)	Bons de souscription de débetures subordonnées non garanties (nombre d'unités)	Nombre total d'unités en circulation	Valeur comptable totale des bons de souscription en circulation
Date d'émission	31 octobre 2013	31 octobre 2013	31 octobre 2013		
Bons de souscription en circulation au 30 décembre 2014	32 175 490	17 418 503	8 564 596	58 158 589	18 490 \$
Bons de souscription convertis en actions à droit de vote multiple le 10 avril 2015	(32 175 490)	(17 418 503)	(8 564 596)	(58 158 589)	(18 490)
Solde au 27 décembre 2015	–	–	–	–	– \$

Le 10 avril 2015, les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B ont été remises puis converties en actions ordinaires au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Ces actions ordinaires ont ensuite été converties en actions à droit de vote multiple. Voir la note 25 pour plus de détails.

### 22. Autres passifs à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Produits locatifs différés	14 344 \$	21 666 \$
Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages (note 23)	21 448	22 735
Produits différés	13 808	16 490
Charges locatives à payer	3 898	3 508
Charges de restructuration (note 10)	170	1 220
Régimes incitatifs à long terme (note 24)	166	–
Autres passifs	1 805	2 491
	<u>55 639 \$</u>	<u>68 110 \$</u>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

---

### 22. Autres passifs à long terme (suite)

#### Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Créditeurs et charges à payer	4 595 \$	5 662 \$
Autres passifs à long terme	51 044	62 448
	<u>55 639 \$</u>	<u>68 110 \$</u>

#### Produits locatifs différés

Au cours des exercices antérieurs, la société a converti certains de ses restaurants en franchises et a vendu les restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les produits constatés d'avance de 14,3 millions de dollars (21,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à l'aide des taux d'intérêt implicites des contrats de location.

#### Produits différés

*Produits constatés d'avance au titre des redevances de franchise et des frais de conversion*

Au 27 décembre 2015, la société a reporté un montant de 7,5 millions de dollars (8,7 millions de dollars au 30 décembre 2014) au titre des redevances de franchise initiales et des frais de conversion reçus des franchisés; ce montant sera comptabilisé sur la durée restante des contrats de franchise respectifs.

*Transactions de cession-bail*

Au 27 décembre 2015, la société avait reporté un montant de 5,1 millions de dollars (6,6 millions de dollars au 30 décembre 2014) au titre des profits réalisés sur les transactions de cession-bail.

### 23. Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris un régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation et d'autres régimes complémentaires non garantis sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Ces régimes de retraite sont non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière sous réserve de certaines limites.

Le comité de retraite de Cara (le « comité ») veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes comme l'administration des régimes, les placements à l'égard des régimes et la surveillance de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****23. Avantages sociaux futurs (suite)**

Le tableau qui suit résume les informations se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Au 27 décembre 2015</b>	<b>Au 30 décembre 2014</b>
Valeur actualisée des obligations	<b>(31 909)\$</b>	(33 128)\$
Juste valeur des actifs des régimes	<b>10 461</b>	10 393
Déficit des régimes (note 22)	<b>(21 448)\$</b>	(22 735)\$

  

(en milliers de dollars canadiens)	<b>Exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015</b>	<b>30 décembre 2014</b>
Gains actuariels sur les actifs des régimes	<b>381 \$</b>	615 \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations	<b>158</b>	(2 615)
Recouvrement d'impôt sur le résultat (note 12)	<b>(124)</b>	–
	<b>415 \$</b>	(2 000)\$

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 23. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies (sans capitalisation)		Total	
	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	10 393 \$	9 893 \$	– \$	– \$	10 393 \$	9 893 \$
Produits d'intérêts	387	452	–	–	387	452
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	381	615	–	–	381	615
Cotisations de l'employeur	–	119	1 594	1 557	1 594	1 676
Charges administratives	(1)	(1)	–	–	(1)	(1)
Prestations versées	(699)	(685)	(1 594)	(1 557)	(2 293)	(2 242)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	<u>10 461 \$</u>	<u>10 393 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>10 461 \$</u>	<u>10 393 \$</u>
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(14 532) \$	(13 770) \$	(18 596) \$	(17 532) \$	(33 128) \$	(31 302) \$
Coût des services rendus au cours de la période	–	(19)	–	(16)	–	(35)
Coûts des services passés <sup>1)</sup>	–	–	–	–	–	–
Coût financier	(547)	(603)	(685)	(815)	(1 232)	(1 418)
Prestations versées	699	685	1 594	1 557	2 293	2 242
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses démographiques <sup>2)</sup>	–	191	–	(41)	–	150
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	89	(1 450)	69	(1 209)	158	(2 659)
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux ajustements liés à l'expérience	–	434	–	(540)	–	(106)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>(14 291) \$</u>	<u>(14 532) \$</u>	<u>(17 618) \$</u>	<u>(18 596) \$</u>	<u>(31 909) \$</u>	<u>(33 128) \$</u>

1) Changement du programme du régime pour certaines personnes du fait qu'elles ne participent qu'au régime de retraite à prestations définies sans capitalisation.

2) Incidence d'une table de mortalité mise à jour.



## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 23. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la société comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net (note 8) :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies (sans capitalisation)		Total	
	Exercices de 52 semaines clos les					
	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014
Coût des services rendus au cours de la période	– \$	19 \$	– \$	16 \$	– \$	35 \$
Coût des services passés	–	–	–	–	–	–
Intérêts sur les obligations	547	603	685	815	1 232	1 418
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(387)	(452)	–	–	(387)	(452)
Charges administratives	1	1	–	–	1	1
Charge nette au titre des régimes	<u>161 \$</u>	<u>171 \$</u>	<u>685 \$</u>	<u>831 \$</u>	<u>846 \$</u>	<u>1 002 \$</u>

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées avant impôt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies de la société :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies (sans capitalisation)		Total	
	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014	27 déc. 2015	30 déc. 2014
	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(2 331) \$	(2 121) \$	(5 075) \$	(3 285) \$	(7 406) \$
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	381	615	–	–	381	615
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses démographiques	–	191	–	(41)	–	150
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	89	(1 450)	69	(1 209)	158	(2 659)
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux ajustements	–	434	–	(540)	–	(106)
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	<u>470</u>	<u>(210)</u>	<u>69</u>	<u>(1 790)</u>	<u>539</u>	<u>(2 000)</u>
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	<u>(1 861) \$</u>	<u>(2 331) \$</u>	<u>(5 006) \$</u>	<u>(5 075) \$</u>	<u>(6 867) \$</u>	<u>(7 406) \$</u>

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 23. Avantages sociaux futurs (suite)

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel total de 0,8 million de dollars (1,1 million de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014).

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées à partir de la date d'évaluation du 31 décembre à des fins comptables.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. La dernière évaluation actuarielle à des fins de capitalisation a été effectuée en 2014 et la prochaine évaluation requise, en date du 31 décembre 2016, sera préparée en 2017. La société prévoit verser, en 2016, des cotisations d'environ néant (néant en 2015) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies avec capitalisation. Le montant réel versé pourrait toutefois différer de l'estimation, selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences d'ordre réglementaire et d'autres facteurs.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et ils étaient investis en totalité dans un fonds équilibré au 31 décembre.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont exposés à des risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque lié au taux d'intérêt des placements et le risque de marché.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et la charge nette au titre des régimes à prestations définies, à la date d'évaluation du 31 décembre :

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014	27 décembre 2015	30 décembre 2014
	%	%	%	%
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	3,90	3,85	3,90	3,85
Taux de croissance de la rémunération	2,0	2,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8
<b>Charges nettes au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	3,85	4,7	3,85	4,7
Taux de croissance de la rémunération	2,0	2,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	CPM2014 - avant la publication Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8



**Les Entreprises Cara Limitée**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés  
**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

**24. Régimes incitatifs à long terme (suite)**

Le tableau suivant résume les options attribuées après le regroupement des actions :

	Exercice de 52 semaines clos le 27 décembre 2015							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation – 30 décembre 2014	86 021	0,01	3 494 624	5,89	1 166 379	8,51	4 747 024	6,43 \$
Attribution	–	–	10 000	32,37	308 106	32,86	318 106	32,84 \$
Renonciation	–	–	–	–	(122 882)	8,51	(122 882)	8,51 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	86 021	0,01	3 504 624	5,97	1 351 603	14,06	4 942 248	8,08 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	53 763	0,01	1 747 312	5,92	–	–	1 801 075	5,75 \$

  

	Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2014 <sup>1)</sup>							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation – 31 décembre 2013	64 516	0,01	3 494 624	5,89	241 935	8,51	3 801 075	5,95 \$
Attribution	21 504	0,01	–	–	924 444	8,51	945 948	8,32 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	86 021	0,01	3 494 624	5,89	1 166 379	8,51	4 747 024	6,42
Options exerçables à la clôture de l'exercice	21 505	0,01	–	–	–	–	21 505	0,01

<sup>1)</sup> Le tableau tient compte du nombre d'options et du prix d'exercice après le regroupement d'actions à raison de 2,79 actions pour 1 action qui a été effectué le 10 avril 2015, avant le placement.

**Régime d'options sur actions des administrateurs**

La société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs non membres du personnel (le « régime d'options des administrateurs »). Les options attribuées aux termes de ce régime confèrent aux administrateurs le droit de faire l'acquisition d'actions sans droit de vote de la société après la fin de chaque période de service suivant la date d'attribution. Les options s'acquièrent annuellement au pro rata, en fonction des années de service cumulées et expirent huit ans après l'attribution. Les actions émises à l'exercice de ces options ne confèrent pas le droit de voter ni le droit de participer aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires avec droit de vote. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le placement ont été regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquérir des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, les administrateurs possèdent maintenant 86 021 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice de 0,01 \$.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 24. Régimes incitatifs à long terme (suite)

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société n'a attribué aucune option sur actions (21 504 pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) au prix d'exercice de 0,01 \$ par action permettant d'acheter des actions sans droit de vote de la société, aux termes du régime d'options sur actions des administrateurs.

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles étaient pour être réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'acquisition	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
31 octobre 2013	21 505	0,01 \$	3 ans	35,00 %	1,12 %	6,70 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2014	10 753	0,01 \$	3 ans	27,00 %	1,06 %	12,69 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2014	10 753	0,01 \$	3 ans	27,00 %	1,06 %	12,69 \$
<b>Total</b>	<b>86 021</b>					

Le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de l'ordre de 15 % à 20 % découlant du statut de société fermée. La volatilité annuelle attendue au 31 octobre 2013 et au 1<sup>er</sup> novembre 2014 est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution, soit la période pendant laquelle elles devraient être en circulation. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) liée au régime d'options des administrateurs et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Certains administrateurs non membres du personnel reçoivent des unités d'actions différées à titre de rémunération pour siéger au conseil d'administration. Ces unités sont réglées en espèces lorsque les administrateurs quittent le conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé une charge de 0,2 million de dollars (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) et un passif de 0,2 million de dollars comptabilisé dans les autres passifs à long terme au 27 décembre 2015 (néant au 30 décembre 2014).

#### Régime d'options sur actions du chef de la direction

Aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction (le « régime d'options du chef de la direction »), le chef de la direction s'est vu attribuer le droit d'acheter 3 000 000 d'actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 0,01 \$ l'action et 6 750 000 actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 3,05 \$ l'action. Aux termes de ce régime, les droits sous-jacents à 4 875 000 options sont acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2015) et les droits sous-jacents aux 4 875 000 options restantes deviendront acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2016). Les options acquises ne pourront être exercées avant la date de réalisation du premier appel public à l'épargne de la société ou la date marquant le cinquième anniversaire de la date d'attribution, selon la plus rapprochée de ces deux dates. Les options expirent huit ans après la date de leur attribution.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 24. Régimes incitatifs à long terme (suite)

Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le placement ont été regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquérir des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, le chef de la direction détient maintenant 1 075 269 options pouvant être exercées au prix d'exercice de 0,01 \$ et 2 419 355 options pouvant être exercées au prix d'exercice de 8,51 \$ pour un total de 3 494 624 options pouvant être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 5,89 \$.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, 10 000 options sur actions, assorties d'un prix d'exercice de 32,37 \$ (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction.

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées en 2014 a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'acquisition	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	1 075 269	0,01	5 ans	35,00 %	1,42 %	6,70 \$
31 octobre 2013	2 419 355	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
4 décembre 2015	10 000	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
<b>Total</b>	<b>3 504 624</b>					

La volatilité annuelle attendue au 31 octobre 2013 est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur trois ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le placement, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 4,2 millions de dollars (3,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) liée au régime d'options du chef de la direction et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

#### Régime d'options sur actions des membres du personnel

Le 31 octobre 2013, conformément à certaines modalités du contrat de travail du chef des finances, la société a attribué des options visant l'achat de 675 000 actions sans droit de vote de la société au prix d'exercice de 3,05 \$ l'action. Aux termes du régime d'options sur actions des membres du personnel (le « régime d'options du personnel »), les droits inhérents à ces 675 000 options seront acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2016). Les options acquises peuvent être exercées à la date du premier appel public à l'épargne de la société ou du cinquième anniversaire de la date d'attribution, selon la première de ces deux éventualités.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2014, la société a attribué 2 579 198 options sur actions additionnelles aux termes du régime d'options du personnel à plusieurs membres de l'équipe de direction, au prix d'exercice de 3,05 \$ l'action en vue de l'acquisition d'actions de la société comportant un seul droit de vote. Ces options sont acquises sur une période de trois ans et ne peuvent être exercées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les options expirent huit ans après la date de leur attribution.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 24. Régimes incitatifs à long terme (suite)

Le 10 avril 2015, toutes les options sur actions attribuées avant le placement ont été regroupées selon un ratio de 2,79 actions pour 1 action afin de permettre aux porteurs d'options d'acquérir des actions avec droit de vote subalterne de la société. Aux termes de ce régime, le chef des finances possède maintenant 268 377 options sur actions au prix d'exercice moyen de 8,51 \$ l'action et l'équipe de direction de la société possède maintenant 815 115 options au prix d'exercice moyen de 8,51 \$ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a attribué 308 106 options sur actions supplémentaires au prix d'exercice moyen pondéré de 32,86 \$ (924 444 options sur actions au prix d'exercice moyen de 8,51 \$ pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) l'action à droit de vote subalterne, aux termes des régimes d'options sur actions existants, qui prévoient le règlement des options uniquement en actions.

Au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, 122 882 options sur actions pouvant être exercées au prix d'exercice de 8,51 \$ ont fait l'objet d'une renonciation (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014).

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées aux termes du régime des employés a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'acquisition	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	241 935	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2014	217 103	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,99 %	1,97 \$
8 septembre 2014	215 054	8,51	6,5 ans	35,00 %	2,02 %	5,60 \$
4 décembre 2014	492 287	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,90 %	9,99 \$
6 juillet 2015	40 000	34,10	5,5 ans	26,00 %	0,76 %	7,18 \$
1 <sup>er</sup> octobre 2015	20 282	32,87	5,5 ans	26,00 %	0,81 %	7,47 \$
14 octobre 2015	15 000	33,91	5,5 ans	26,00 %	0,77 %	7,08 \$
31 octobre 2015	16 699	34,51	5,5 ans	26,00 %	0,88 %	8,13 \$
11 novembre 2015	5 000	34,90	5,5 ans	26,00 %	1,00 %	7,79 \$
4 décembre 2015	211 125	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
Moins les renonciations	(122 882)					
<b>Total</b>	<b>1 351 603</b>					

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le placement, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite variant de 15 % à 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,9 million de dollars (2,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) liée au régime des employés et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

---

### 25. Capital social

Avant le placement, le capital social autorisé de la société se composait d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote. Il y avait 50 467 709 actions ordinaires avec droit de vote émises et en circulation avant le placement (50 467 709 actions émises et en circulation au 30 décembre 2014).

Immédiatement avant la clôture du placement, toutes les débetures subordonnées en circulation ainsi que toutes les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B ont été remises puis converties en actions ordinaires comportant droit de vote au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Toutes les actions ordinaires comportant droit de vote en circulation détenues immédiatement avant la clôture du placement qui étaient la propriété véritable de Fairfax ou la propriété de Cara Holdings ont été converties selon un ratio de 2,79 pour 1 action à droit de vote multiple. Toutes les autres actions ordinaires en circulation détenues par tous les autres actionnaires ont été converties en actions à droit de vote subalterne (« les actions à droit de vote subalterne ») donnant droit à un vote par action à l'égard de toutes les questions et ont été regroupées selon un ratio de 2,79 pour 1.

À la réalisation du placement, le capital social autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions émises et en circulation appartenant à deux classes distinctes : les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple » et, avec les actions à droit de vote subalterne, les « actions »). Les actions à droit de vote multiple sont détenues directement ou indirectement par les actionnaires principaux. Les actions à droit de vote multiple ne peuvent être émises qu'aux actionnaires principaux. Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont essentiellement identiques, à l'exception des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des droits de conversion qui sont rattachés aux actions à droit de vote multiple. Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à un vote et chaque action à droit de vote multiple donne droit à 25 votes à l'égard de toutes les questions. Les actions à droit de vote multiple peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, à tout moment, au gré des porteurs de celles-ci, et automatiquement dans certaines autres circonstances. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne bénéficient de certains droits aux termes de clauses de protection dans le cas d'une offre publique d'achat visant les actions à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne auront le droit de recevoir des dividendes dont le versement sera prélevé des actifs de la société et dont les fonds sont légalement disponibles aux fins du versement de dividendes au moment et selon un montant et la forme que le conseil peut établir. La société versera des dividendes sur ces actions de rang égal si le conseil les déclare.

Le 10 avril 2015, la société a converti certaines actions ordinaires comportant droit de vote et détenues auparavant par des actionnaires en 1 537 871 actions à droit de vote subalterne et elle a émis 10 005 000 actions à droit de vote subalterne pour un total de 11 542 871 actions. Dans le cadre du placement, les actionnaires principaux ont reçu 37 396 284 actions à droit de vote multiple. Voir la note 31 pour plus de détails.

Le 26 juin 2015, la société a émis 209 526 actions à droit de vote subalterne supplémentaires dans le cadre du rachat de The Landing Group. Voir la note 5 pour plus de détails.

Le 11 août 2015, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 2015 de 0,0917 \$ sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple en circulation. Ce dividende est payable le 15 septembre 2015 aux actionnaires inscrits au 31 août 2015.

Le 11 novembre 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende pour le troisième trimestre de 2015 de 0,102 \$ sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple en circulation. Ce dividende est payable le 15 décembre 2015 aux actionnaires inscrits le 30 novembre 2015.



## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 25. Capital social (suite)

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a versé des dividendes de 9,5 millions de dollars sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple, dont 9,1 millions de dollars ont été versés en espèces et 0,4 million de dollars ont été réglés par l'émission de 13 911 actions à droit de vote subalterne dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société, qui permet aux actionnaires d'acquérir des actions à droit de vote subalterne additionnelles de Cara en réinvestissant tous les dividendes qui leur sont versés en espèces.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a déclaré des dividendes sur actions ordinaires de 3,0 millions de dollars (11,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) en faveur de Cara Holdings et elle a versé 14,0 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) à Cara Holdings, dont 11,0 millions de dollars ont été déclarés en 2014.

Le 2 décembre 2015, 3 000 000 d'actions à droit de vote multiple détenues par Cara Holdings ont été converties en actions à droit de vote subalterne et ont été vendues dans le public dans le cadre d'un placement secondaire.

Au 27 décembre 2015, 34 396 284 actions à droit de vote multiple et 14 766 307 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation. Au 27 décembre 2015, il n'y avait aucune action privilégiée émise et en circulation.

Le tableau qui suit présente un résumé des variations du capital social de la société

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)				Capital social (en milliers de dollars)			
	Actions ordinaires (avant le placement) (note 1)	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires (avant le placement) (note 1)	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 31 décembre 2013 et au 30 décembre 2014	50 468	–	–	50 468	29 285 \$	– \$	– \$	29 285 \$
Regroupement d'actions	(32 379)	–	–	(32 379)	–	–	–	–
Conversion d'actions	(18 089)	14 493	3 596	–	(29 285)	11 526	17 759	–
Émission d'actions ordinaires	–	19 903	11 157	31 060	–	181 022	227 274	408 296
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	–	–	14	14	–	–	420	420
Solde au 27 décembre 2015 <sup>1)</sup>	–	<u>34 396</u>	<u>14 766</u>	<u>49 163</u>	– \$	<u>192 548 \$</u>	<u>245 453 \$</u>	<u>438 001 \$</u>

<sup>1)</sup> Les totaux peuvent ne pas être exacts puisque les chiffres ont été arrondis.

### 26. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises au cours de la période, après avoir donné effet rétrospectivement au regroupement des actions en circulation au 10 avril 2015, à raison de 2,79 actions pour une action. Ce regroupement d'actions a eu lieu dans le cadre du placement conclu le 10 avril 2015.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des bons de souscription et des options sur actions potentiellement dilutifs, après avoir donné effet rétrospectivement au regroupement des actions en circulation au 10 avril 2015, à raison de 2,79 actions pour une action. Ce regroupement d'actions a eu lieu dans le cadre du placement conclu le 10 avril 2015.

**Les Entreprises Cara Limitée**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés  
**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

**26. Résultat par action (suite)**

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action :

	27 décembre 2015			30 décembre 2014		
	Attribuable aux actionnaires ordinaires			Attribuable aux actionnaires ordinaires		
	Bénéfice net	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base						
Activités poursuivies	99 395 \$	40 403	2,46 \$	5 515 \$	18 089	0,30 \$
Activités abandonnées	(10)	40 403	(0,00)	85	18 089	0,00
	<u>99 385 \$</u>	<u>40 403</u>	<u>2,46 \$</u>	<u>5 600 \$</u>	<u>18 089</u>	<u>0,31 \$</u>
Dilué						
Activités poursuivies	99 395 \$	47 345	2,10 \$	5 515 \$	28 739	0,19 \$
Activités abandonnées	(10)	47 345	(0,00)	85	28 739	0,00
	<u>99 385 \$</u>	<u>47 345</u>	<u>2,10 \$</u>	<u>5 600 \$</u>	<u>28 739</u>	<u>0,19 \$</u>

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué, après regroupement rétrospectif des actions en circulation au 10 avril 2015, est résumé ci-après :

	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Capital social (note 25)	40 402 706	18 088 785
Incidence des bons de souscription émis	4 103 241	8 098 399
Incidence des options sur actions émises	2 838 582	2 552 015
	<u>47 344 529</u>	<u>28 739 199</u>

**27. Gestion du capital**

Le capital correspond à la dette à long terme et aux capitaux propres. Dans sa gestion du capital, la société entend protéger sa capacité à poursuivre son exploitation tout en maintenant la souplesse financière nécessaire pour investir dans de nouvelles occasions d'affaires qui procureront des rendements intéressants à ses actionnaires. Les principales activités menées par la société en vue de dégager des rendements intéressants sont notamment la construction et les améliorations locatives connexes de restaurants existants et nouveaux, le développement de nouveaux concepts commerciaux, l'acquisition de concepts de restaurants complémentaires au portefeuille de marques de restaurants de la société et l'investissement dans les technologies de l'information pour accroître la taille et soutenir l'expansion du réseau de restaurants multimarques de la société.

Les principales sources de capital de la société sont les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, une ligne de crédit renouvelable, la dette à long terme et l'émission de capital social. Ces sources sont utilisées pour financer les obligations de la société à l'égard du service de la dette, ses dépenses d'investissement, ses besoins en fonds de roulement et ses distributions de dividendes aux actionnaires.

La société surveille ses dépenses d'investissement prévues afin d'assurer que des rendements acceptables soient dégagés des fonds investis et elle augmente ou diminue son programme en conséquence. Les dépenses d'investissement peuvent également être ajustées selon l'évolution de la conjoncture économique, les objectifs des actionnaires, les besoins en trésorerie de l'entreprise et la situation des marchés financiers.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 27. Gestion du capital (suite)

Le tableau qui suit fournit certains renseignements sur la structure du capital de la société et sa situation financière :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 27 décembre 2015	Au 30 décembre 2014
Partie courante de la dette à long terme (note 19)	2 156	17 702
Dette à long terme (note 19)	83 152	260 661
Actions privilégiées (note 20)	–	135 545
Lettres de crédit (note 29)	863	947
Total	86 171	414 855
Capitaux propres	224 707	(253 061)
Total du capital sous gestion	310 878 \$	161 794 \$

La facilité de crédit à terme comporte des clauses restrictives financières et usuelles, y compris le maintien de certains ratios de levier et d'un ratio de couverture de la charge fixe qui sont calculés trimestriellement sur une période de quatre trimestres consécutifs. Au 27 décembre 2015 et au 30 décembre 2014, la société respectait toutes les clauses restrictives.

### 28. Flux de trésorerie

Les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, déduction faite de l'incidence des acquisitions et des activités abandonnées, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Débiteurs	(17 322)\$	9 416 \$
Stocks	(6 762)	(1 252)
Impôt sur le résultat à payer	(3 922)	3 627
Charges payées d'avance et autres actifs	321	(449)
Créditeurs et charges à payer	11 050	9 105
Provisions	(2 476)	2 010
Passif lié aux cartes-cadeaux	2 485	6 392
Impôt sur le résultat versé	5 464	775
Variation des intérêts à payer	(4 032)	(8 170)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(15 194)\$	21 454 \$

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 29. Engagements, éventualités et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation, aux franchisés et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, aux taxes à la consommation et à l'impôt sur le capital et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations par suite de ces vérifications.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou ne font l'objet d'aucune provision, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans ces états financiers consolidés.

L'encours des lettres de crédit de la société s'élève à 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars au 30 décembre 2014). Ces lettres de crédit sont principalement destinées à diverses entreprises de services publics qui desservent des établissements détenus par la société ou franchisés et au soutien financier externe de certains franchisés qui ont besoin de fonds pour régler les redevances de franchise initiales et les frais de conversion, le cas échéant, payables à la société. La probabilité d'un prélèvement sur les lettres de crédit par suite d'un manquement de la part d'un franchisé est faible.

#### Obligation découlant des contrats de location simple

La société a une obligation en vertu de certains contrats de location principalement attribuables à des franchisés. En cas de défaut de la part des franchisés, la société demeure l'ultime responsable des montants à payer aux propriétaires en vertu des contrats de location. Les paiements minimaux futurs en lien avec les activités poursuivies au titre de ces contrats de location simple, en plus de ceux découlant des contrats de location simple de la société pour la conduite des activités de ses propres établissements, sont présentés ci-dessous. Les montants bruts comprennent les obligations minimales en vertu de baux immobiliers (autres que ceux s'appuyant sur des ventes) qui sont sous-loués à des franchisés dans le cours normal des activités. La société dispose d'un certain nombre d'options pour réduire ces obligations et aucun passif additionnel important n'a résulté de ces contrats de location par le passé.

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des paiements au titre des contrats de location simple <sup>1)</sup>	Produits attendus des sous-locations	Montant net des paiements au titre des contrats de location simple
Paiements exigibles avant la clôture de la période			
2016	89 482 \$	68 830 \$	20 652 \$
2017	80 134	61 639	18 495
2018	68 216	52 804	15 412
2019	57 629	44 075	13 554
2020	50 319	37 777	12 542
Par la suite	189 912	128 167	61 745
	<u>535 692 \$</u>	<u>393 292 \$</u>	<u>142 400 \$</u>

<sup>1)</sup> Paiements minimaux au titre des locations à l'exclusion des impôts et des taxes, des assurances et d'autres frais d'occupation.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

---

### 29. Engagements, éventualités et garanties (suite)

#### Obligations découlant des contrats de location-financement

La société a des obligations en vertu de contrats de location-financement visant des terrains et des bâtiments. Ces contrats ont une durée résiduelle moyenne d'environ 6,4 ans (7,5 ans au 30 décembre 2014).

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Paiements au titre des contrats de location-financement</u>
Paiements exigibles avant la clôture de l'exercice	
2016	4 245 \$
2017	4 042
2018	3 736
2019	3 302
2020	2 526
Par la suite	10 706
	<u>28 557 \$</u>

#### Clauses d'indemnisation

Outre les garanties susmentionnées, la société a aussi fourni des indemnisations d'usage dans le cours normal des activités et dans le cadre de cessions d'entreprises. Ces indemnisations ont trait à des éléments liés à l'impôt, aux litiges et aux réclamations qui incombent à une contrepartie par suite d'une transaction. Jusqu'à ce que des événements surviennent ou que des réclamations soient faites en vertu de ces clauses, il n'est pas possible de déterminer de façon raisonnable le montant du passif lié à de telles indemnisations. Par le passé, la société n'a pas effectué de paiements importants en regard de ce type d'indemnisations.

### 30. Instruments financiers et gestion du risque

#### Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt et le prix des marchandises et de l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

##### *Risque de taux d'intérêt*

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa dette à long terme à taux variable. Pour gérer ce risque, elle surveille de près la conjoncture des marchés pour déceler des changements potentiels dans les taux d'intérêt, et elle peut conclure à l'occasion des contrats dérivés sur taux d'intérêt.

##### *Risque marchandises*

La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation des restaurants qu'elle détient. Pour gérer ce risque, elle conclut des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins en certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises.

## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

### 30. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

#### Risque de liquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment opportun, à un prix raisonnable.

Si la performance ou la situation financière de la société se détériorait, la capacité de la société d'obtenir du financement auprès de sources externes pourrait être restreinte. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, ce qui peut influencer de façon défavorable sur la capacité de la société à financer sa dette à long terme à l'échéance. La société atténue ces risques en maintenant une capacité d'emprunt suffisante en vertu de ses facilités de crédit, en variant les dates d'échéance de ses obligations à long terme et en surveillant activement la conjoncture des marchés.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et d'autres contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, principalement des franchisés. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants, principalement des franchisés, et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs à long terme afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créances.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des débiteurs de la société, déduction faite de la provision pour créances douteuses, aux 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014 :

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 27 décembre 2015				Au 30 décembre 2014			
	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total
Débiteurs	46 726 \$	2 443 \$	7 061 \$	56 230 \$	30 928 \$	785 \$	8 177 \$	39 890 \$
Moins la provision pour créances douteuses	711	308	6 174	7 193	990	175	5 617	6 782
Débiteurs, montant net	<u>46 015 \$</u>	<u>2 135 \$</u>	<u>887 \$</u>	<u>49 037 \$</u>	<u>29 938 \$</u>	<u>610 \$</u>	<u>2 560 \$</u>	<u>33 108 \$</u>

Toutes les créances irrécouvrables importantes ont été constatées dans la provision. Au 27 décembre 2015, la société estime que la provision de 7,2 millions de dollars (6,8 millions de dollars au 30 décembre 2014) était suffisante pour couvrir tout risque de crédit lié au solde des créances en souffrance. Les autres créances en souffrance n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être recouvrées.

#### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que la société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix fournis par les contreparties. Les justes valeurs de tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

### **30. Instruments financiers et gestion du risque (suite)**

Les différents niveaux de données d'entrée utilisées pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – ces données s'entendent des cours (non ajustés) auxquels la société peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs financiers ou des passifs financiers identiques.
- Niveau 2 – ces données concernant l'actif financier ou le passif financier, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent notamment les cours sur des marchés actifs pour des actifs financiers ou des passifs financiers similaires et les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour les actifs financiers ou les passifs financiers.
- Niveau 3 – ces données sont des données non observables concernant l'actif financier ou le passif financier; elles sont utilisées dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif financier ou au passif financier.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après.

#### *Dette à long terme*

La juste valeur (niveau 2) est établie en fonction du taux d'emprunt marginal actuel de la société pour des conventions d'emprunt de type similaire. La valeur comptable de la dette liée au financement actuel de la société se rapproche de sa juste valeur au 27 décembre 2015.

#### *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur (niveau 2) des actifs et passifs dérivés est estimée au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur. Le cas échéant, ces modèles établissent des prévisions pour les flux de trésorerie futurs et actualisent les montants futurs selon des données observables de marché, notamment les courbes des taux d'intérêt et les écarts de taux. La société ne détenait pas d'instruments financiers dérivés au 27 décembre 2015.

#### *Autres instruments financiers*

Les autres instruments financiers de la société consistent en la trésorerie, les débiteurs, la dette bancaire et des créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des instruments financiers dérivés est le montant estimé que la société recevrait ou paierait pour dénouer l'instrument à la date du bilan. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix fournis par les contreparties. La juste valeur de tous les instruments financiers est comptabilisée dans les autres passifs à long terme, aux bilans consolidés.

### **31. Parties liées**

#### **Actionnaires**

Avant le placement, Cara Holdings détenait 96,7 % des actions ordinaires comportant droit de vote. Dans le cadre du placement, ces actions ordinaires comportant droit de vote ont été échangées contre des actions à droit de vote multiple. Par suite du placement et de la sortie subséquente d'une partie de sa participation, Cara Holdings détenait 29,5 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 41,4 % du contrôle des voix.

Le 10 avril 2015, dans le cadre du placement, des filiales de Fairfax ont échangé les actions privilégiées sans droit de vote contre des actions à droit de vote multiple au moment de l'exercice de bons de souscription sans décaissement. Par suite de la conversion de ces actions et des achats ultérieurs d'actions à droit de vote subalterne, Fairfax détient 40,5 % des actions émises et en circulation, ce qui représente 56,9 % du contrôle des voix.

## **Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

---

### **31. Parties liées (suite)**

Ensemble, Fairfax et Cara Holdings détiennent 70,0 % du total des actions émises et en circulation de la société et elles détiennent 98,3 % du contrôle des voix rattachées à la totalité des actions.

Avant le placement, et au cours de l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a déclaré à Cara Holdings des dividendes de 3,0 millions de dollars (11,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014) sur les actions ordinaires et elle a versé des dividendes d'un montant de 14,0 millions de dollars, dont une tranche de 11,0 millions de dollars avait été déclarée en 2014.

Avant le placement, des filiales de Fairfax détenaient des débentures subordonnées et des bons de souscription portant intérêt au taux de 9,0 % par année. La société a engagé des frais d'intérêts de 0,6 million de dollars pour l'exercice clos le 27 décembre 2015 (2,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014); ces sommes ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts. De plus, des filiales de Fairfax détenaient des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B. Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a autorisé le paiement d'intérêts de 2,9 millions de dollars sur les actions privilégiées (10,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014). Ces sommes ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts.

Pour l'exercice clos le 27 décembre 2015, la société a déclaré un dividende de 0,19342 \$ par action sur ses actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le montant des dividendes versés à Fairfax s'est élevé à 3,9 millions de dollars et les dividendes versés à Cara Holdings se sont élevés à 3,4 millions de dollars.

Fairfax et la société sont parties à une entente en matière de services et d'achats partagés. Aux termes de cette entente, Fairfax est autorisée à négocier au nom de la société (et au nom des restaurants associés de Fairfax) le recours à des ententes en matière de services et d'achats partagés pour tout ce qui se rapporte aux activités de Cara, notamment les aliments et les boissons, la technologie de l'information, le traitement des paiements, le marketing et la publicité ou tout autre service de logistique. Il n'y a eu aucune transaction au cours des exercices clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014.

La politique de la société consiste à mener toutes les transactions et à régler tous les soldes avec les parties liées selon les modalités du marché.

#### **Prestataire de services d'assurances**

Certaines des polices d'assurance de Cara sont détenues par une société qui est une filiale de Fairfax. Au cours de l'exercice considéré, la société a engagé une somme de 0,5 million de dollars relativement à ces polices d'assurance et cette transaction est considérée avoir été conclue selon les conditions en vigueur sur le marché.

#### **Transactions avec les principaux dirigeants**

##### *Principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société ou de sa filiale, directement ou indirectement, y compris tout administrateur externe de la société ou de sa filiale. Les principaux dirigeants peuvent également participer aux régimes de rémunération fondée sur des actions et au régime d'épargne à cotisations définies de la société.



## Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014

---

### 31. Parties liées (suite)

La rémunération des principaux dirigeants de la société se compose de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices de 52 semaines clos les	
	27 décembre 2015	30 décembre 2014
Avantages à court terme du personnel	4 114 \$	2 384 \$
Régimes incitatifs à long terme (note 24)	6 126	6 093
Indemnités de départ	635	68
Rémunération totale	<u>10 875 \$</u>	<u>8 545 \$</u>

Il n'y a eu aucune autre transaction avec des parties liées entre la société et ses principaux dirigeants ou leurs parties liées, y compris les autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle.

#### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, tel qu'il est décrit à la note 23. Les cotisations que la société a versées à ces régimes en 2015 se sont élevées à néant (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 30 décembre 2014). Les cotisations versées par la société à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 23. La société ne se voit pas rembourser les frais qu'elle engage dans le cadre de la prestation de services à ces régimes.

#### Principales filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés. Les soldes et les transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### 32. Informations sectorielles

Cara divise ses activités en trois secteurs, soit les restaurants exploités par la société, les restaurants franchisés et les activités du secteur Central.

Le secteur des restaurants exploités par la société englobe les restaurants détenus par la société, qui génèrent des produits des ventes directes de plats cuisinés et des boissons aux clients.

Le secteur des restaurants franchisés englobe quant à lui le réseau de restaurants franchisés de la société, qui sont exploités sous ses diverses marques et dont la société tire des redevances calculées selon un pourcentage convenu du chiffre d'affaires des restaurants franchisés. Cara fournit un soutien financier à certains franchisés et les produits déclarés des redevances de franchises sont présentés après déduction de tout soutien fourni.

Le secteur Central comprend les services du centre d'appels qui rapporte des frais de gestion sur les commandes effectuées par téléphone, par application mobile ou par Internet hors site traitées pour le compte des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés, les produits générés par la location de certaines pièces de matériel aux franchisés, ainsi que les redevances de nouvelles franchises et les frais de renouvellement perçus. Le secteur Central englobe aussi les charges de la société (autres que pour les restaurants), notamment les charges liées au personnel du siège social, les coûts indirects non liés au personnel, les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif qui sont neutralisés par les rabais sur achats. La société a déterminé que la répartition des produits et des charges de la société (autres que pour les restaurants), qui comprennent les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014****32. Informations sectorielles (suite)**

services de soutien administratif, ne rendait pas compte de la façon dont elle gère ses activités et elle n'a pas imputé ces produits et ces charges à un secteur en particulier.

Le chef de la direction et le chef des finances sont les principaux décideurs opérationnels de la société et ils examinent régulièrement les activités d'exploitation et la performance de chacun des secteurs. Ils utilisent le résultat d'exploitation comme mesure clé pour évaluer la performance de chaque secteur et pour prendre des décisions concernant la répartition des ressources. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels à présenter sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur en particulier, ainsi que ceux qui peuvent y être attribués de façon raisonnable.

<b>Exercice de 52 semaines clos le 27 décembre 2015</b>	<b>Restaurants exploités par la société</b>	<b>Restaurants franchisés</b>	<b>Central</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	237 808 \$	– \$	9 670 \$	247 478 \$
Produits tirés des franchises	–	68 274	3 207	71 481
Coût des stocks vendus et coût de la main-d'œuvre	(149 694)	–	–	(149 694)
Autres produits (charges)	(63 134)	(7 918)	13 167	(57 885)
	24 980 \$	60 356 \$	26 044 \$	111 380 \$
Produits tirés de la conversion	–	–	1 781	1 781
Produits tirés du développement	–	–	5 594	5 594
Charges liées au développement	–	–	(5 560)	(5 560)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises	–	–	1 104	1 104
Charges de restructuration	–	–	(368)	(368)
Frais de vente et charges générales et administratives non répartis	–	–	(32 063)	(32 063)
Produits d'exploitation	24 980 \$	60 356 \$	(3 468) \$	81 868 \$

<b>Exercice de 52 semaines clos le 30 décembre 2014</b>	<b>Restaurants exploités par la société</b>	<b>Restaurants franchisés</b>	<b>Central</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	195 424 \$	– \$	9 649 \$	205 073 \$
Produits tirés des franchises	–	66 126	3 851	69 977
Coût des stocks vendus et coût de la main-d'œuvre	(130 770)	–	–	(130 770)
Autres produits (charges)	(54 671)	(10 550)	4 508	(60 713)
	9 983 \$	55 576 \$	18 008 \$	83 567 \$
Produits tirés de la conversion	–	–	1 777	1 777
Produits tirés du développement	–	–	4 979	4 979
Charges liées au développement	–	–	(4 451)	(4 451)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises	–	–	(4 922)	(4 922)
Charges de restructuration	–	–	(6 573)	(6 573)
Frais de vente et charges générales et administratives non répartis	–	–	(30 593)	(30 593)
Produits d'exploitation	9 983 \$	55 576 \$	(21 775) \$	43 784 \$

**Les Entreprises Cara Limitée**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour les exercices de 52 semaines clos les 27 décembre 2015 et 30 décembre 2014**

---

**33. Événement postérieur à la date de clôture**

Le 3 mars 2016, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,102 \$ par action ordinaire à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le dividende sera versé le 31 mars 2016 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 15 mars 2016.